

POPULUS ETUDES

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

ÉTAT DES LIEUX – PHASE 1 – DOCUMENT INTERMÉDIAIRE

ÉTUDE DE DÉFINITION D'UN SCHÉMA D'ORGANISATION DES
SERVICES « PETITE ENFANCE »



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

Saint-flour
COMMUNAUTÉ

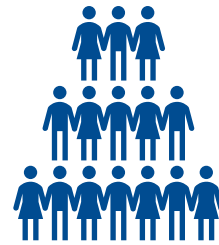
SOMMAIRE

- 1 – Etat des lieux sociodémographique et économique
- 2 – Analyse des résultats de l'enquête des parents et des assistant(e)s maternel(le)s
- 3 – Analyse des résultats de l'enquête des communes
- 4 – Analyse des résultats de l'enquête des entreprises

1 –

Etat des lieux sociodémographique

Chiffres-clés du territoire



23 569 habitants



2,6% d'enfants de moins de 3 ans dans la population totale (599 enfants)



53 communes



AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

Saint-flour
COMMUNAUTÉ



10 677 ménages



10 713 actifs



16 387 logements



Taux de
pauvreté : 13,7%

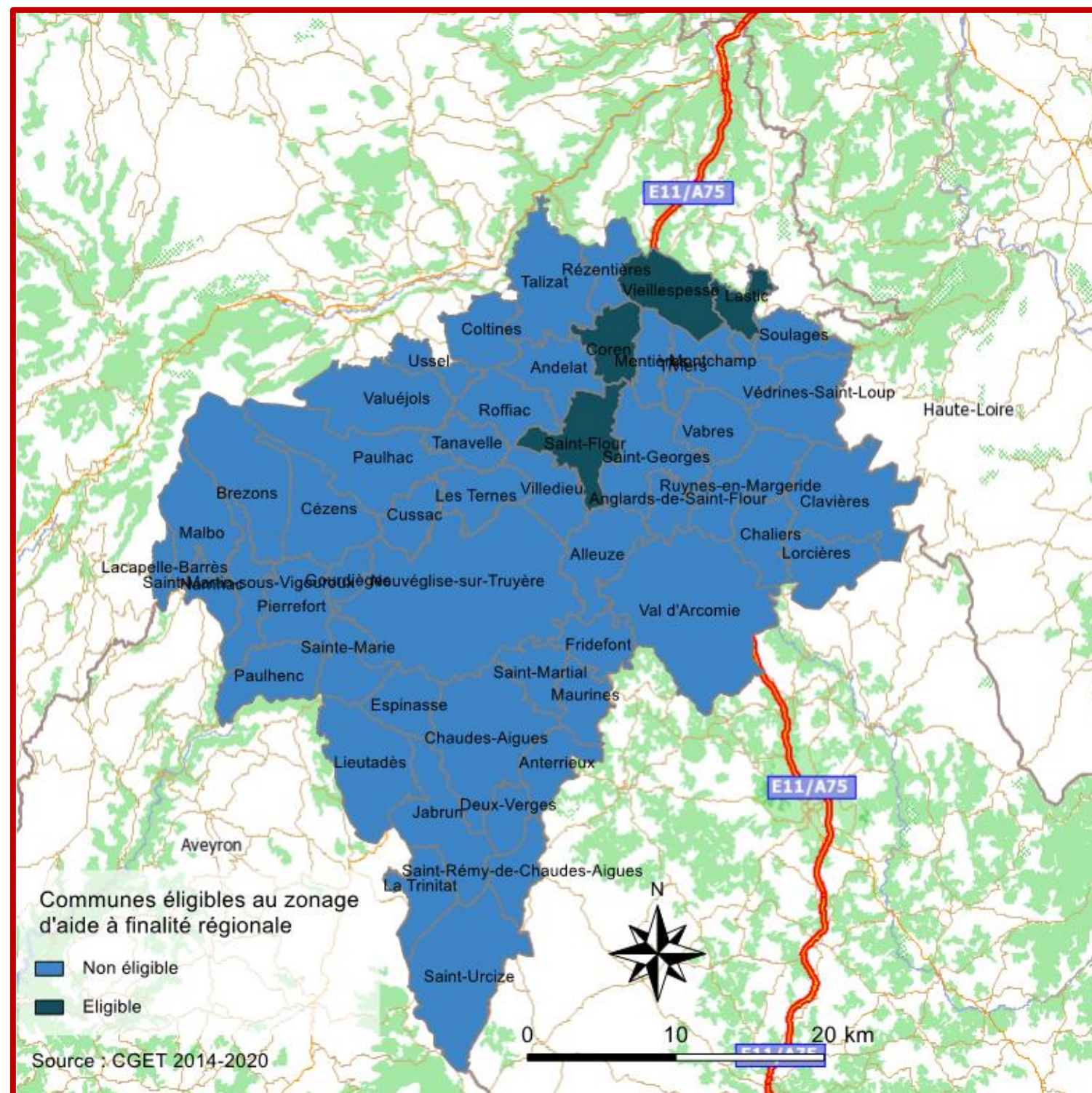


Niveau de vie médian des
habitants : 19 370€

Le territoire d'étude

Une intercommunalité « jeune »

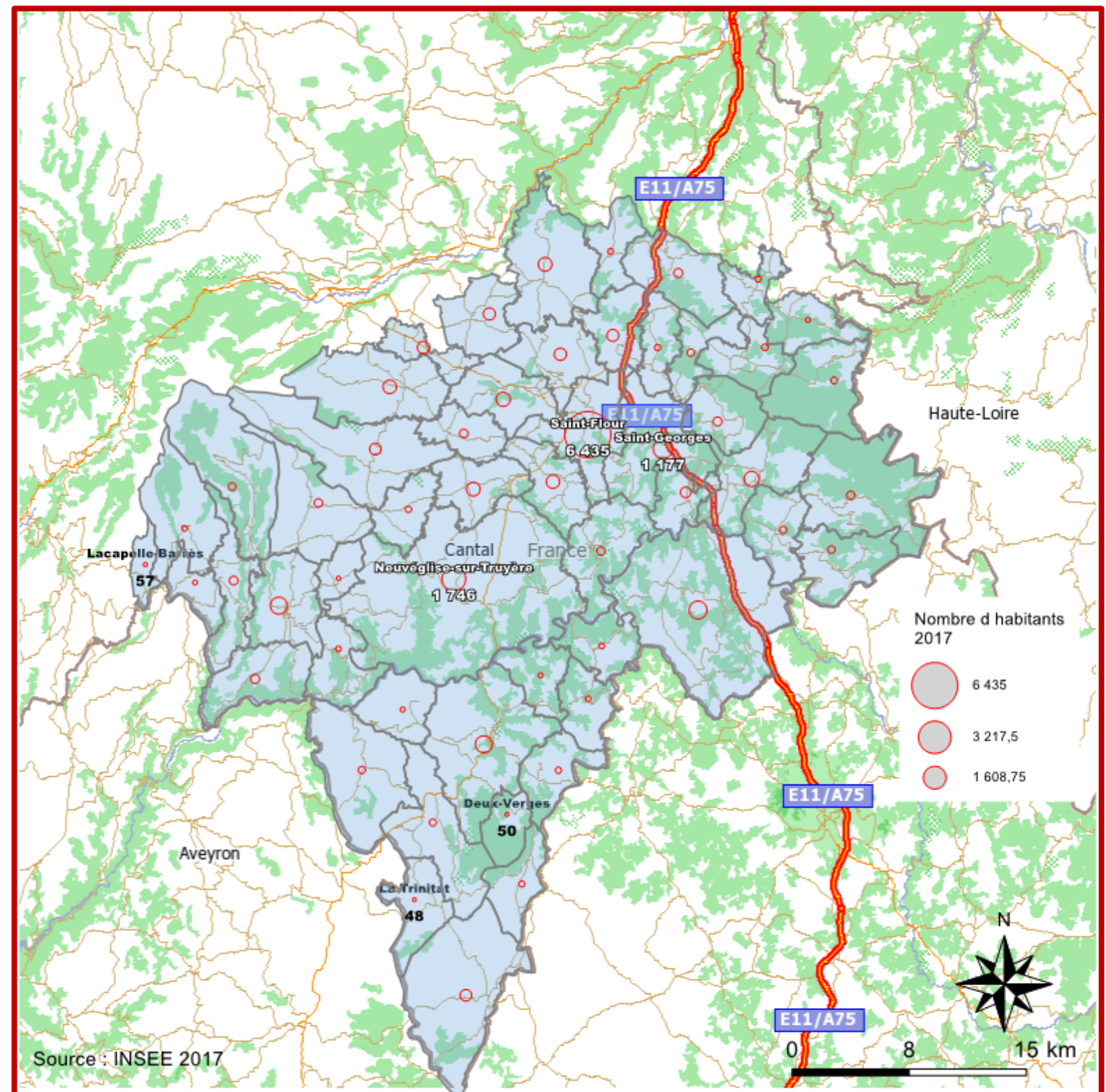
- La Communauté de communes « Saint-Flour Communauté » est née, le 1er janvier 2017, de la fusion des communautés de communes de Caldaguès-Aubrac, de la Planèze, des pays de Saint-Flour Margeride et de Pierrefort-Neuvéglise. Son siège est à Saint-Flour et elle se compose de 53 communes à ce jour.
- Territoire du département du Cantal, la Communauté de Communes est située à 90 kilomètres de Clermont-Ferrand et est traversée par l'axe routier (A75) Clermont-Montpellier.
- 4 communes sont éligibles à l'aide à finalité régionale (AFR) : Saint-Flour, Coren, Vieillespesse et Lastic.



Environ 24 000 habitants

Population des communes de Saint-Flour Communauté

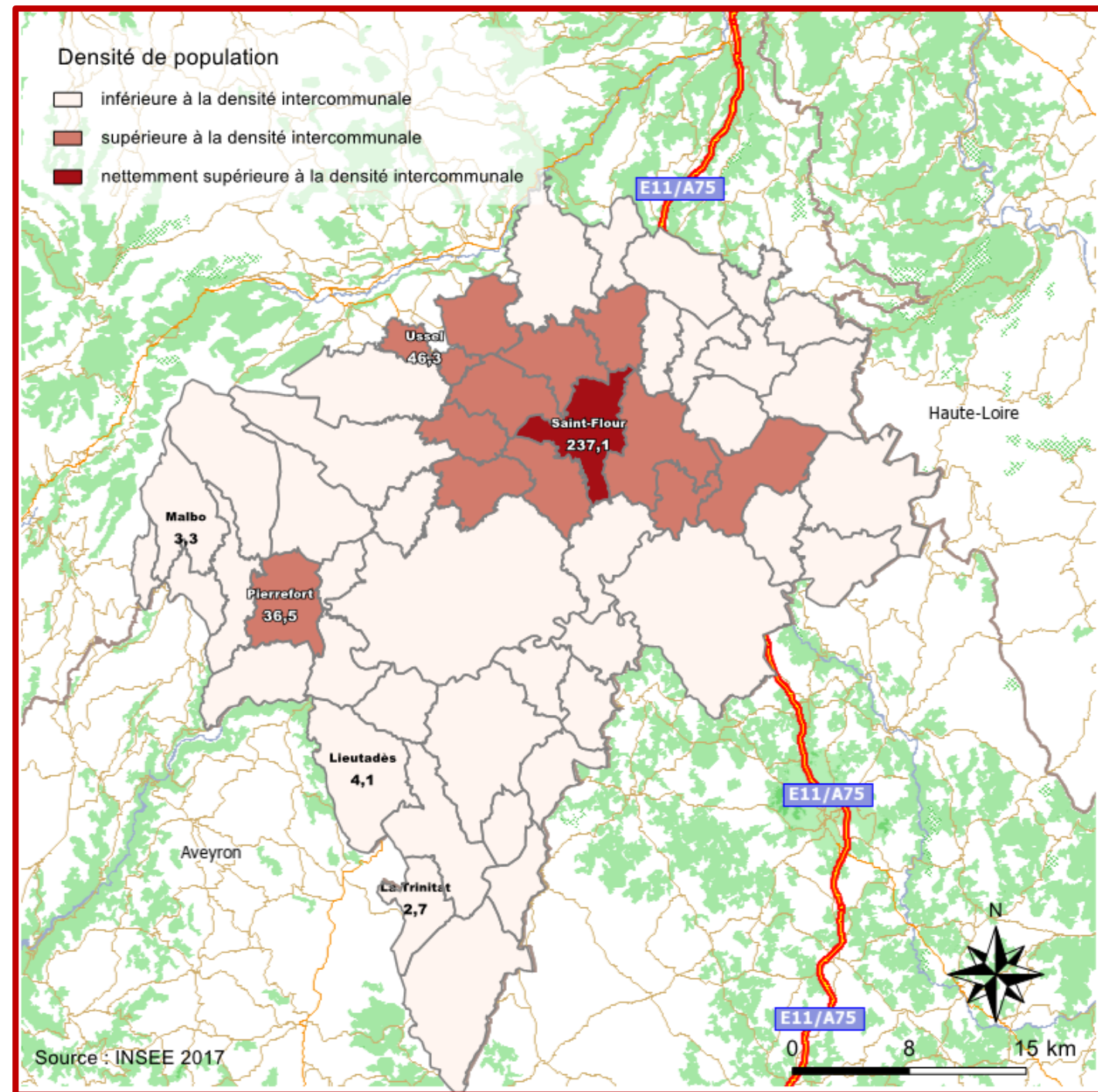
- Le territoire compte 23 569 habitants soit 16,2% de la population départementale. Les trois communes les plus peuplées sont : Saint-Flour (6 435 habitants), Neuvéglise-sur-Truyère (1 746 habitants) et Saint-Georges (1 177 habitants).
- Ces trois communes accueillent environ 40% de la population intercommunale.
- En revanche, les trois communes les moins peuplées ont moins de 60 habitants



Un territoire peu dense

- La densité de population de la Communauté de Communes est inférieure à la densité départementale: 17,2 habitants/km² contre 25,3 habitants/km² dans le Cantal. Par ailleurs la densité intercommunale a diminué de 0,2 habitants/km² en 5 ans, à peu près comme la densité départementale (-0,4 h/km²) sur la même période
- A l'intérieur du territoire, la population est très peu dense hormis à Saint-Flour.

Densité de population à l'intérieur du territoire



Population

La population diminue depuis 50 ans

La population diminue en permanence depuis 1968 dans le Cantal et dans la Communauté de Communes à l'inverse de la France. L'évolution de **1968 à 2017** est sensiblement la même entre **SFC** (-15%) et le département (-14,3%).

Les démographies départementales et intercommunales ont évolué de façon régulière.

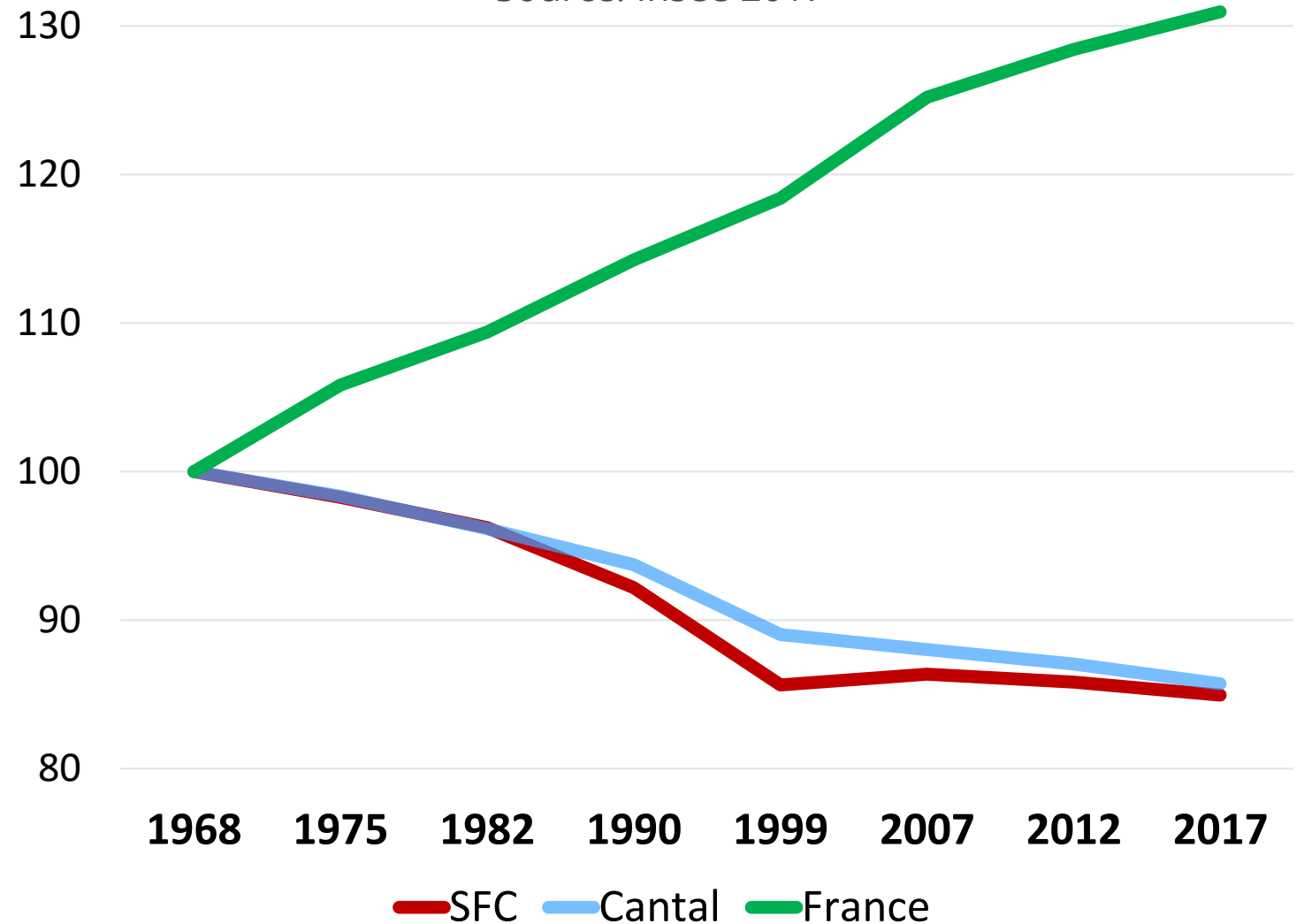
L'évolution la plus importante a eu lieu dans les deux cas entre 1990 et 1999.

Sur la période la plus récente (2012-2017) la population de Saint-Flour Communauté a **diminué de 1%** contre -1,5% pour le Cantal et +2% en France métropolitaine.

Enfin, depuis 2012 la population de la Communauté de Communes diminue de 0,1% chaque année, soit de la même façon que la population départementale (-0,2%).

Evolution de la population - Base 100

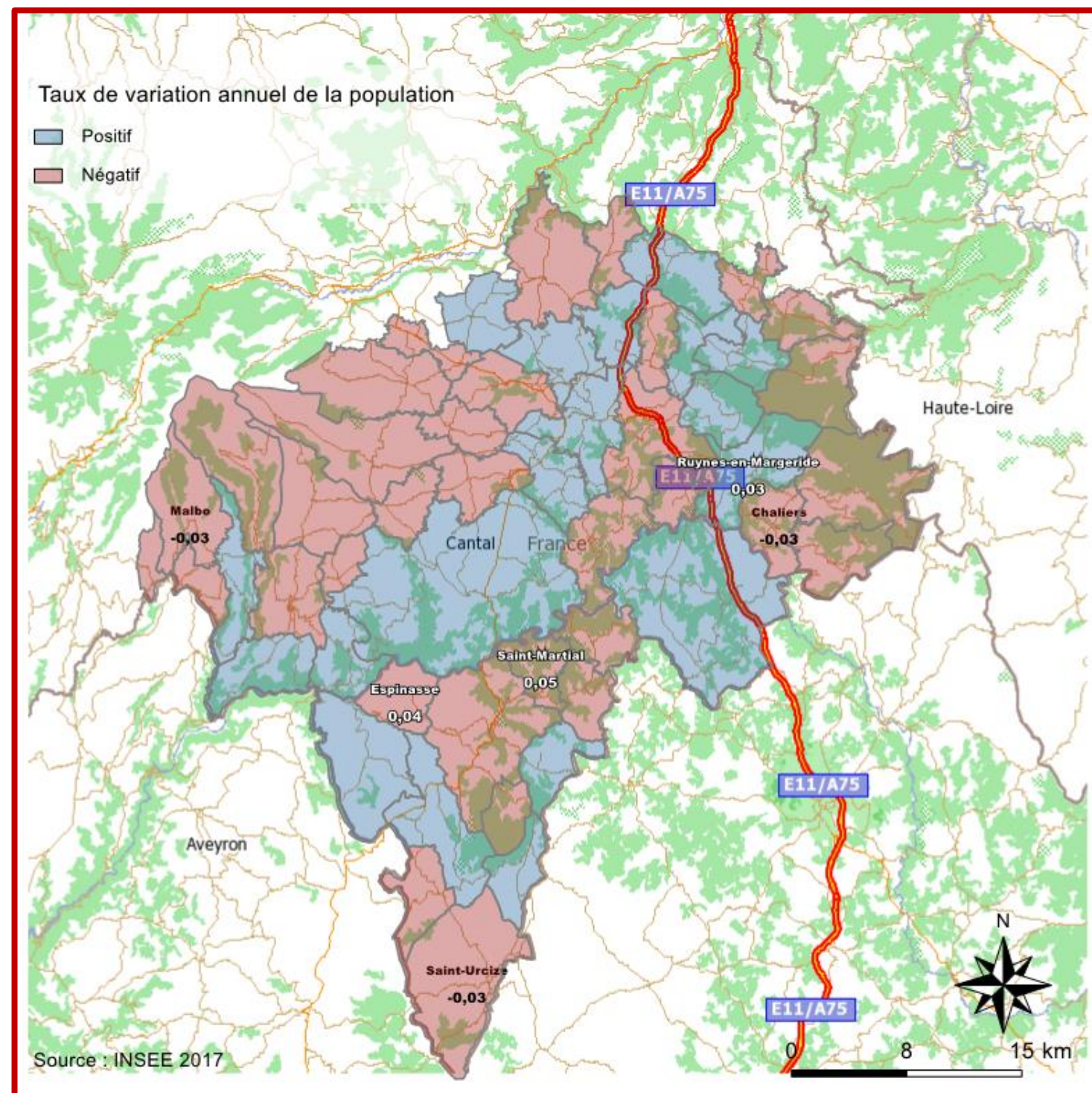
Source: Insee 2017



Elle diminue chaque année de 0,2%

- Au sein du territoire le taux de croissance annuel moyen est négatif (-0,2%).
- Les 3 communes aux taux de croissance annuels de population les plus élevés ont **moins de 900 habitants** cumulés : Saint-Martial (+4,8% par an), Espinasse (+3,5% par an) et Ruynes-en-Margeride (+2,7% par an).
- Quant aux communes les plus peuplées, leurs populations diminuent :
Saint-Flour (-0,6% par an), Neuvéglise-sur-Truyère (-0,1% par an)
ou augmentent nettement :
Saint-Georges (+1,3% par an).

Taux de variation annuel de la population des communes de Saint-Flour Communauté



Plus de décès que de naissances

L'évolution démographique est liée à deux facteurs: le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) et le solde migratoire apparent (différence entre les arrivées et départ de ménages).

Le solde migratoire apparent est d'ailleurs très légèrement positif sur toutes les périodes depuis 1999. Cela signifie que l'évolution annuelle moyenne négative est due au solde naturel.

Le solde naturel du territoire est de **-564 (-0,4% par an)** entre 2012 et 2017.

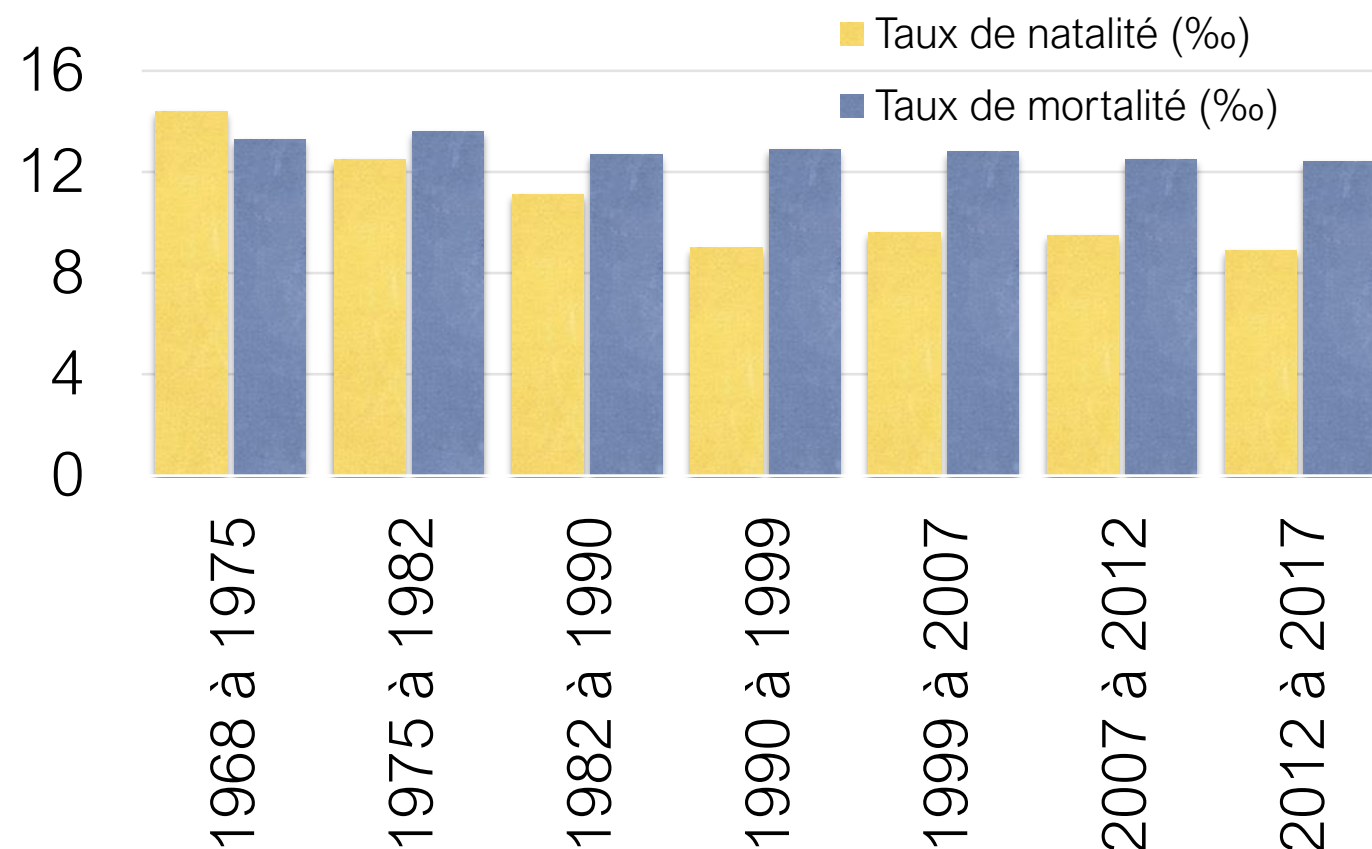
A partir de 1975, le taux de natalité devient inférieur au taux de mortalité à Saint-Flour Communauté. L'écart des taux est le plus grand entre 1990 et 1999 et reste important depuis.

Le taux de mortalité a baissé sensiblement depuis 1968 mais le taux de natalité baisse plus nettement sur la même période, particulièrement entre 1968 et 1999.

Entre 2012 et 2017, le **taux de natalité** de l'intercommunalité est de **8,9‰** (8,1‰ dans le Cantal et 12,2‰ en France) et le **taux de mortalité** de **12,4‰** (13,8‰ dans le Cantal et 8,7‰ en France).

Le taux de natalité intercommunal a toujours été légèrement plus élevé que le taux départemental. Quant au taux de mortalité intercommunal, il est légèrement plus faible que le taux départemental depuis 2007.

Evolution du taux de natalité et du taux de mortalité



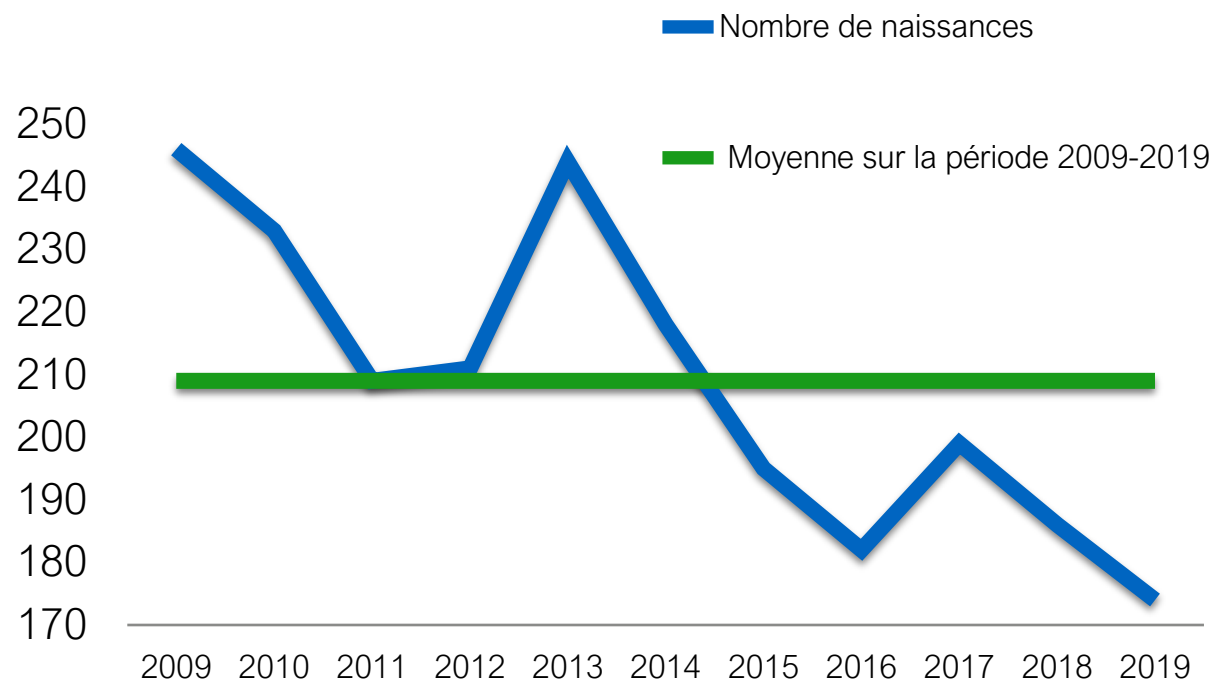
Source: Insee 2017

Les naissances en chute libre depuis 2013

Après une évolution en dents de scie entre 2009 et 2013, il y a une chute du nombre de naissances à partir de 2013.

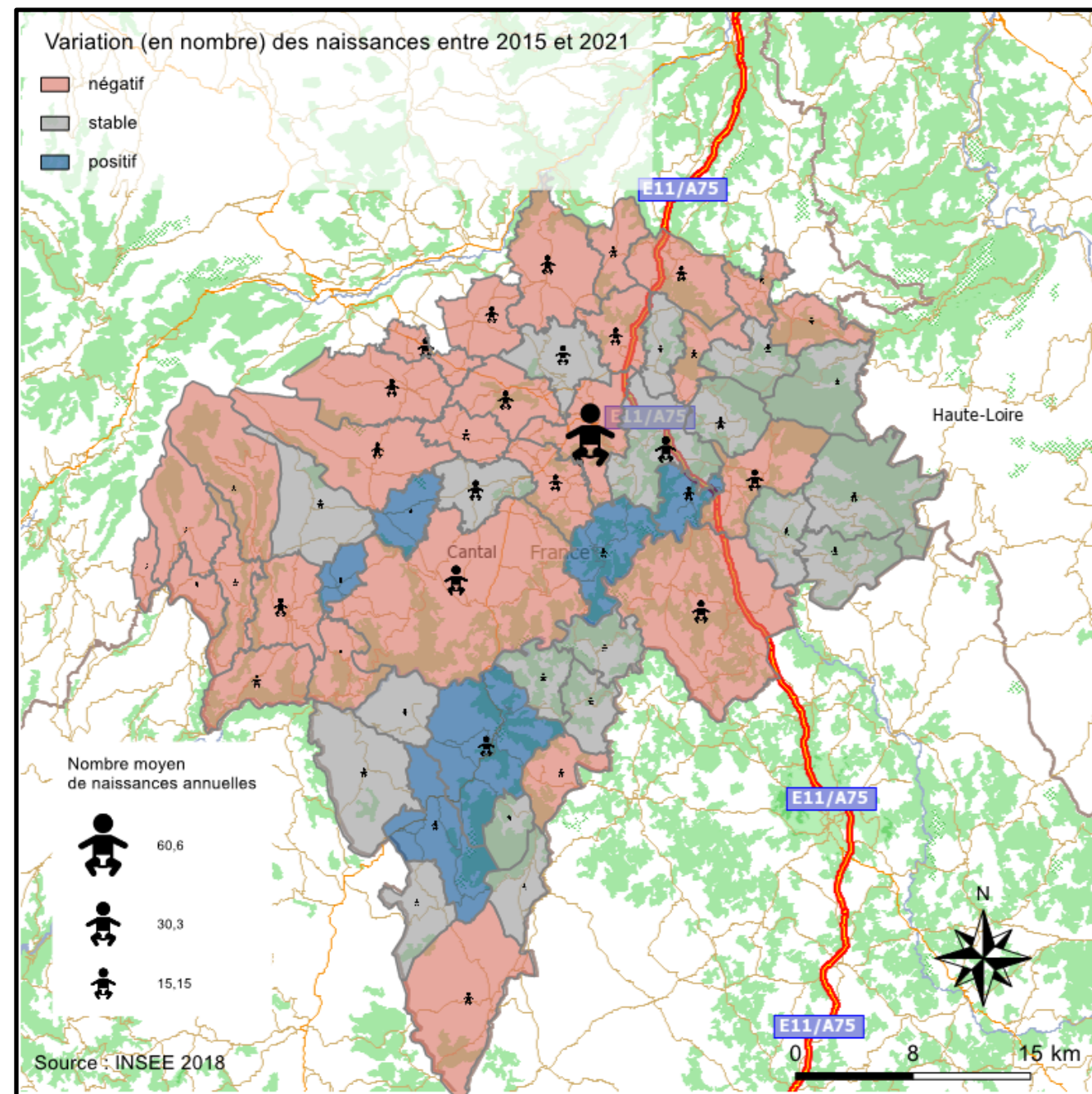
On compte **109 naissances ou naissances à venir en 2021**

Evolution du nombre de naissances



Source: Insee

Evolution des naissances 2015-2021



Source : INSEE 2018

A Saint-Flour, commune la plus peuplée du territoire, l'écart de naissances entre 2015 et 2021 est de -17.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (dont grossesses)	Evolution
Nombre de naissances	187	139	180	169	137	149	106	-81

Environ 600 enfants de moins de 3 ans

La population des moins de 3 ans (599) a diminué de 20% en 5 ans. C'est la diminution la plus importante des moins de 15 ans

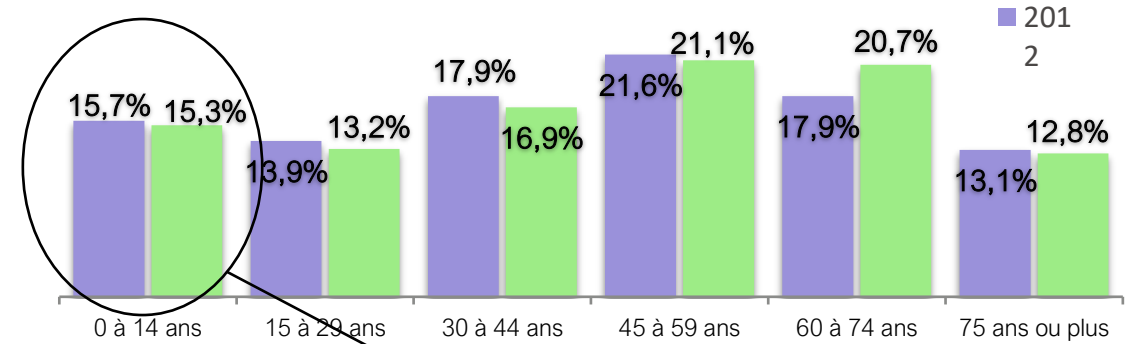
On a alors :

- **599 personnes ont moins de 3 ans : -20% en 5 ans**
- 668 personnes ont entre 3 et 5 ans : -8% en 5 ans
- 1277 personnes ont entre 6 et 10 ans : -1% en 5 ans
- 1068 personnes ont entre 11 et 14 ans : +10% en 5 ans

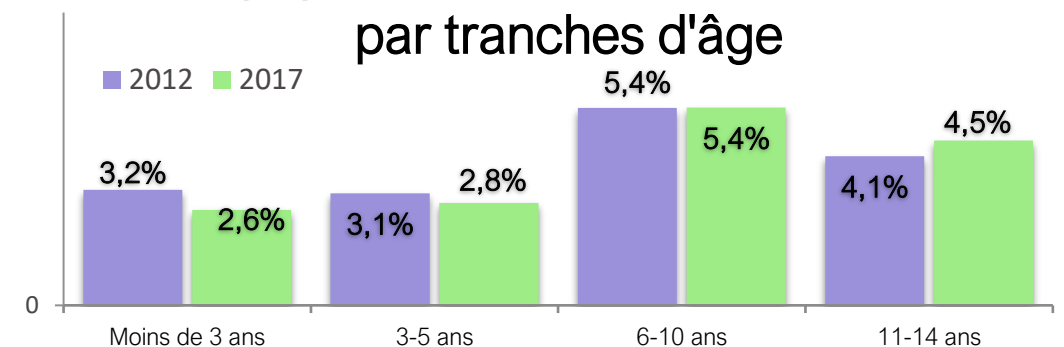
La part intercommunale de moins de 3 ans (2,6%) est légèrement supérieure à celle du département (2,4%) mais inférieure à la part nationale (3,4%)

Cette part est celle qui a le plus diminué parmi les moins de 15 ans dans la CC (-0,6 point).

La population par tranches d'âge



La population des moins de 15 ans par tranches d'âge



Source: Insee 2017

Saint-Flour Communauté

Cantal

France

Part de moins de 3 ans

2,6%

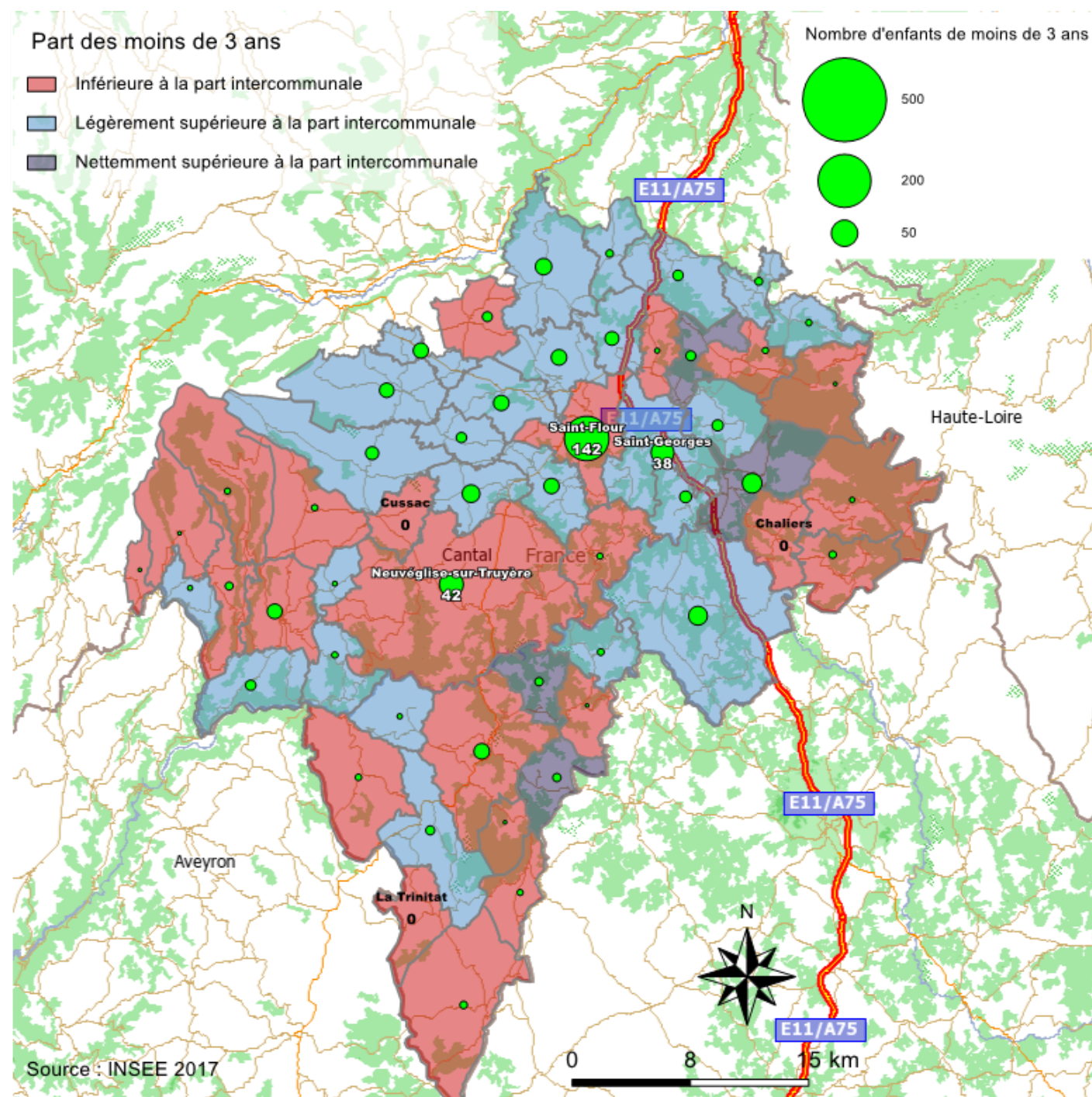
2,4%

3,4%

55% des communes ont une part de moins de 3 ans plus élevée que la part intercommunale

- Les moins de 3 ans ont une présence relativement importante à l'intérieur du territoire principalement dans les petites communes
- Près de la moitié vivent dans les 5 communes les plus peuplées du territoire intercommunal dont 1/4 à Saint-Flour
- Dans 2 des 3 communes les plus peuplées, la part de moins de 3 ans est inférieure à la part intercommunale et départementale : Saint-Flour (2,2%) et Neuvéglise-sur-Truyère (2,3%). La troisième commune la plus peuplée Saint-Georges a une part de moins de 3 ans (3,2%) élevée
- Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) du territoire sont présents à Saint-Flour (2) et Pierrefort (1) où, si la part de moins de 3 ans est relativement faible ces communes sont entourées de communes avec une part de moins de 3 ans élevée.
- A Saint-Georges, Ruynes-en-Margeride et Les Ternes (communes d'au moins 500 habitants) où la part des moins de 3 ans est élevée, les habitants peuvent bénéficier de l'accueil dans les EAJE de Saint-Flour, étant donné leur proximité géographique.

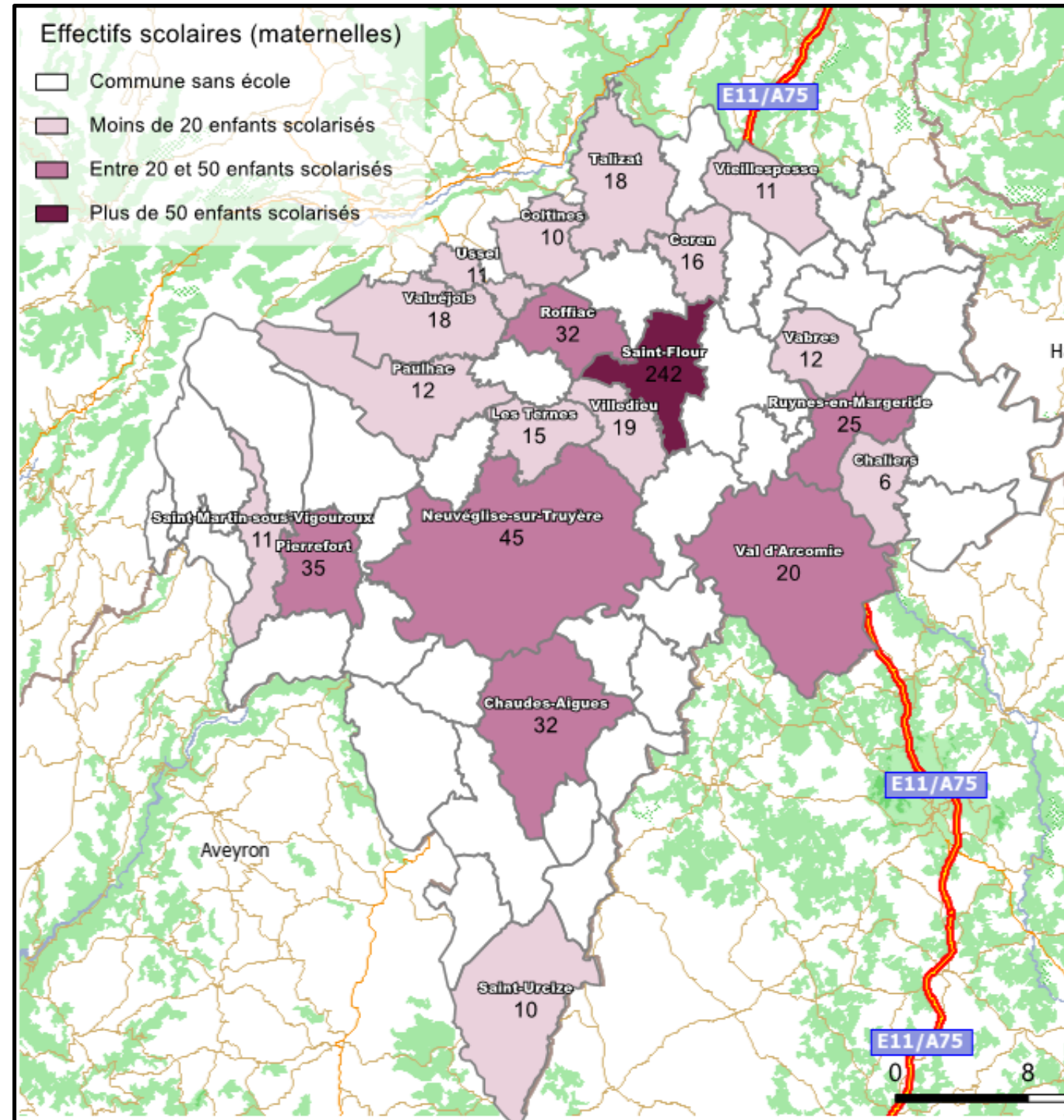
Part des moins de 3 ans dans les communes



Effectifs scolaires en maternelle

- Le nombre total d'élèves scolarisés en maternelle pour l'année 2020/2021 est de 600.
- Pour les communes dont l'évolution du nombre d'élèves en fonction des années est disponible, on note globalement une baisse (tableau ci-dessous)

	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	Evolution
Chaudes-Aigues			32		-
Coltines			10		-
Val d'Arcomie			20		-
Neuvéglise-sur-Truyère			45		-
Chaliers		7	6	6	-1
Coren			16		-
Paulhac			12		-
Pierrefort	42	33	35	36	-6
Roffiac/Andelat			32		0
Ruynes-en-Margeride		39	25		-
Saint-Flour	152	148	156		4
Saint-Urcize			10		-
Saint-Martin-sous-Vigouroux	15	18	11	12	-3
Talizat		36	18		-
Les Ternes			15		0
Ussel			11		0
Vabres			12		-
Valuéjols			18		-
Vieillespesse			11		-
Villedieu			19	20	1
					-4

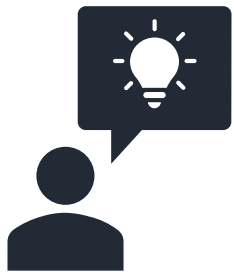


NB : sur la carte, les effectifs de Saint-Flour intègrent les élèves scolarisés dans les écoles publiques et privées, tandis que le tableau présente seulement les élèves scolarisés dans le public.

Synthèse



- ★ L'évolution démographique de la Communauté de Communes (-1%) est similaire à l'évolution départementale entre 2012 et 2017 (-1,5%).
- ★ Cette diminution de la population est due à un solde naturel négatif qui n'est pas compensé par le solde migratoire légèrement positif.
- ★ Le taux de natalité intercommunal a diminué de 5,5 points depuis 1968. Sur les années récentes, cela se traduit par une chute des naissances depuis 2013 et une diminution de 20% des enfants de moins de 3 ans
- ★ On compte environ 600 enfants de moins de 3 ans sur le territoire
- ★ La présence des moins de 3 ans est assez importante sur le territoire (supérieure à la présence départementale) et s'accroît à l'intérieur de l'intercommunalité (dans les petites communes)



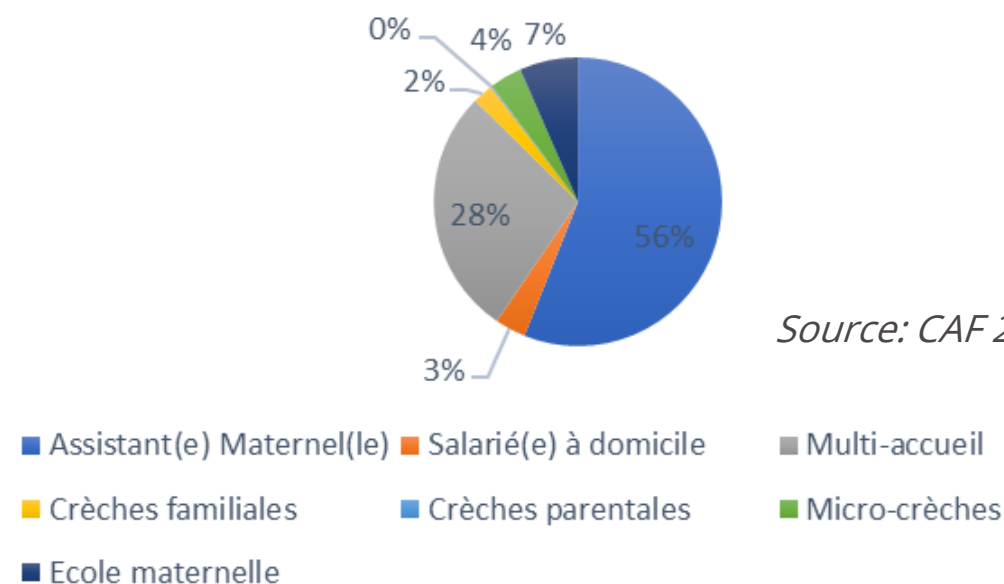
- Une réflexion devra être menée pour les communes de petite taille ayant une part relativement importante de moins de 3 ans mais n'étant pas à proximité des EAJE de la CC (Saint-Flour et Pierrefort).
- L'opportunité de création d'une micro-crèche dans ces communes ou d'une structure multi-accueil implantée sur une commune mais bénéficiant également aux communes alentours sera étudiée après avoir analysé l'offre d'accueil individuel (assistant(e)s maternel(le)s) sur ces territoires.

Offre Petite Enfance

Panorama des différents modes de garde existants

- Les modes de garde formels sont constitués par :
 - Les établissements d'accueil collectif ou familial du jeune enfant ;
 - Multi-accueil (accueil des enfants mêlant accueil régulier, occasionnel et d'urgence)
 - Micro-crèche (limitée à 10 puis à 12 places avec le décret attendu en septembre)
 - Halte-garderie (accueil des enfants en occasionnel, sans qu'un contrat ne soit établi avec les familles)
 - Crèche familiale (accueil réalisé par les Assistant(e)s Maternel(le)s à leur domicile mais avec des journées / demi-journées en crèche)
 - Crèche parentale (organisés en association, les parents sont en charge de l'accueil des enfants mais sont accompagnés de professionnels de la petite enfance recrutés par l'association)
 - Les assistantes maternelles agréées (à leur domicile ou en MAM) ;
 - La garde à domicile par un professionnel.
- En fonction du mode de gestion (public ou privé), les parents peuvent bénéficier de deux modalités de financement CAF :
 - La Prestation de Service Unitaire (PSU) directement déduite du tarif appliqué ;
 - La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) remboursée après acquittement du coût auprès de la structure.

Répartition des modes de garde en fonction des capacités d'accueil



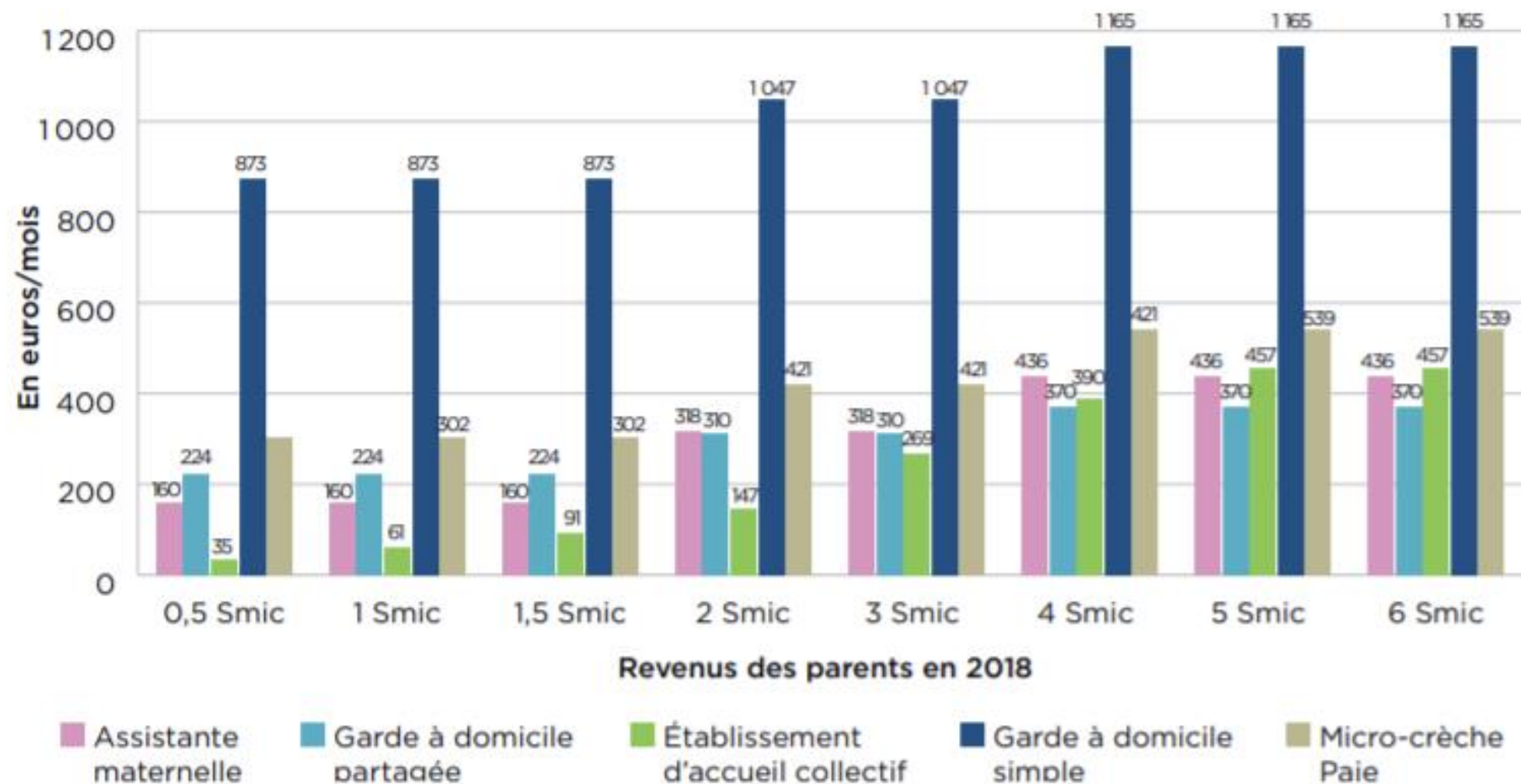
Focus sur les crèches familiales

La crèche familiale propose aux parents un accueil de leur enfant au domicile d'une assistante maternelle. Le jeune enfant est accueilli généralement chez l'assistante. Ils découvrent les activités et la vie en collectivité au sein des locaux de la crèche familiale une fois par semaine, en journée complète ou en demi-journée.

L'assistante maternelle travaillant est employée par une collectivité territoriale ou une association. Elle doit être agréée et est payée par la crèche dont elle dépend, pour l'exercice de son emploi. Pour les parents, le coût est donc similaire à celui des autres établissements et dépend du quotient familial.

Des restes à charge très différenciés en fonction des modes de garde

- On observe en effet un reste à charge très conséquent pour les familles en garde à domicile simple.
- L'écart est plus atténué entre le recours à un(e) assistant(e) maternel(le) et la garde à domicile partagée.
- Le mode de garde le moins onéreux pour les familles reste donc l'accueil collectif (hors micro-crèche privée).



Source : Cnaf, Dss.

63 places en accueil collectif: un faible taux de couverture

Les EAJE de Saint-Flour Communauté



3 Etablissements d'accueil du jeune enfant(EAJE) sur le territoire : 2 à Saint-Flour : Cocon Sanflorain, Les lutins sanflorains et 1 à Pierrefort : Croque sourire



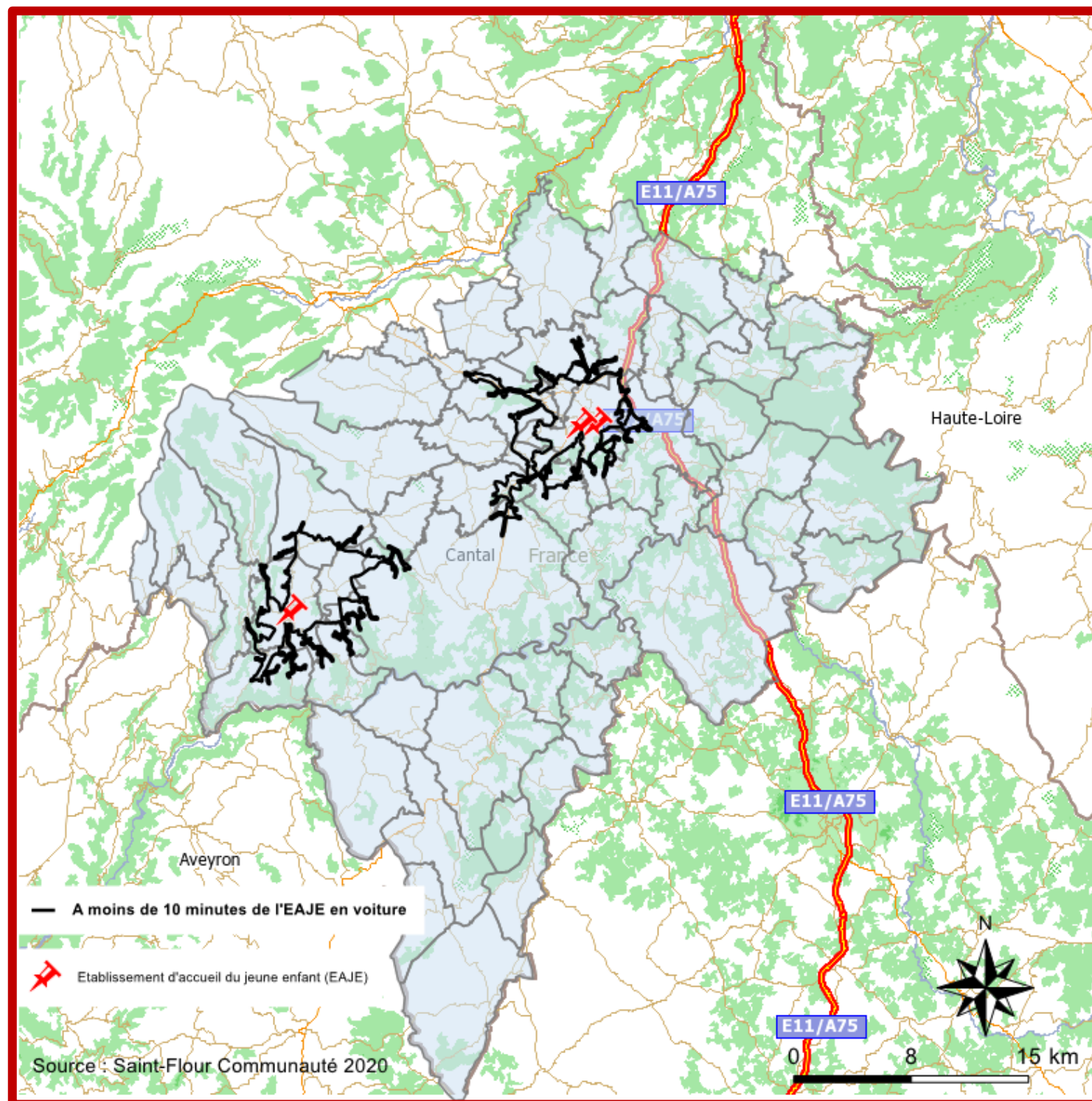
Capacité théorique de 63 places : 10 places au Cocon Sanflorain, 43 places aux lutins sanflorains et 10 places à Croque sourire



Taux de couverture en accueil collectif:
10,5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (10,7 places pour 100 en enfants de moins de 3 ans dans le Cantal et 20,1 places pour 100 enfants en France métropolitaine)

Taux de couverture : Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans.

La capacité d'accueil comptabilise des places d'accueil proposées à un instant donné, et non un nombre d'enfants gardés.



Les 2 EAJE à Saint Flour

Multi-accueil « Les lutins sanflorains »		Éléments de contexte et d'analyses
Gestion	Gestion de la structure par le CCAS	Réflexion lors des entretiens de la mise en place d'un CIAS pour une cohérence avec le périmètre d'action de la structure
Périmètre d'action	Toute l'intercommunalité	30% des heures de garde sont pour les publics hors Saint-Flour
Capacité d'accueil	43 places	Une véritable tension d'accueil avec 50 à 55 enfants accueillis dans la semaine (pas en temps plein forcément). En 2019, la crèche a accueilli 76 enfants différents. Elle dispose d'un agrément provisoire de 30 enfants
Taux de couverture à Saint-Flour	30 places pour 100 enfants de moins de 3 ans	Taux élevé (20 places pour 100 enfants en France métropolitaine)
Amplitude horaire d'accueil	12 heures/jour (de 7h à 19h) du lundi à vendredi	Amplitude élevée (en moyenne 10 heures par jour dans les autres multi-accueils du Cantal). Par ailleurs « les lutins sanflorains » ont un accueil plus régulier (tous les jours ouvrés et aux mêmes heures) que les autres multi-accueils du cantal
Types d'accueil	Accueil régulier ou occasionnel. 2 places réservées à l'accueil d'urgence. Accueil de personnes en situation de handicap	Il y a une difficulté des équipes à répondre aux accueils d'urgence . Il a été évoqué lors des entretiens l'éventualité d'une structure d'accueil d'urgence dédiée
Critères d'attribution des places	<ol style="list-style-type: none"> 1. Domiciliation (Commune de Saint Flour puis Saint-Flour Communauté puis communes extérieures) 2. Date d'inscription 3. Présence de fratrie 	54% des familles qui font garder leurs jeunes enfants dans le multi-accueil vivent à Saint-Flour
Personnel dédié	16 personnes : <ul style="list-style-type: none"> • 2 personnels de direction (1 infirmière puéricultrice et 1 Educatrice de Jeunes Enfants) • 11 personnels éducatifs (6 auxiliaires de puériculture et 5 CAP Petite Enfance) • 3 personnels techniques 	Les taux d'encadrement obligatoires sont respectés. Ils sont de : <ul style="list-style-type: none"> • 1 encadrant pour 5 enfants qui ne marchent pas • 1 encadrant pour 8 enfants qui marchent
Taux d'occupation	55% en 2017 59% en 2018 58% en 2019	La structure n'est pas soumise au taux d'occupation minimale demandé par la CAF de 70% (pas intégré au CEJ).

Les 2 EAJE à Saint Flour

Multi-accueil « Les lutins sanflorains »		Éléments de contexte et d'analyses
Part des frais de personnel dans l'ensemble des charges	93%	En général, la part de frais de personnel dans les structures gérées en régie oscillent entre 80% et 90%. Elle est supérieure à celle des structures en gestion déléguée (entre 70% et 80%). La part des frais de personnel du multi-accueil est donc relativement supérieure à la part moyenne
Taux de facturation	107% en 2017 106% en 2018 107% en 2019	Le taux de facturation doit être inférieur ou égal à 107% pour maximiser les recettes perçues par la CAF. <u>La structure respecte le seuil du taux de facturation fixé par la CAF</u>
Financements	Les principales recettes <ul style="list-style-type: none"> • Financements CAF • Recettes des familles • Environ 162 000 € de reste à charge communal hors financements CAF, recettes des familles et autres financements d'acteurs. 	Environ 4 500 € de financement de l'EPCI. Il a été mis en avant par le CCAS une revue de la répartition des financements commune-EPCI selon la répartition Public Saint-Flour (70%) et hors Saint-Flour (30%)

Conclusions

- Le périmètre intercommunal d'action du Multi-accueil a un impact sur son fonctionnement (public accueilli, financements Commune et EPCI) et sa gestion par une structure intercommunale serait envisageable pour garantir un rayonnement intercommunal
- L'accueil d'urgence est une difficulté pour le multi-accueil
- La grande amplitude horaire d'ouverture de la structure interroge car il y a une présence insuffisante d'enfants le matin (entre 7h et 8h) et le soir (entre 18h et 19h)
- Le taux d'occupation de la structure est faible. En effet le seuil usuel d'alerte de la CAF est de 70%
- Le poids des frais de personnel dans les charges est relativement important et serait une alerte sur la gestion financière de la structure

Les 2 EAJE à Saint Flour

Micro-crèche «Le Cocon sanflorain»		Eléments de contexte et d'analyses
Gestion	Gestion déléguée à l'ADMR	
Périmètre d'action	Intercommunal	Son périmètre d'action permettrait de répondre aux besoins de garde des parents de l'intercommunalité
Capacité d'accueil	10 places	5 places le matin entre 7h et 8h 10 places entre 8h et 17h30 5 places entre 17h30 et 18h30 En 2019, la microcrèche a accueilli 33 enfants différents (13 filles et 20 garçons).
Taux de couverture à Saint-Flour	7 places pour 100 enfants de moins 3 ans	Taux faible par les caractéristiques de la structure (20 places pour 100 enfants en France métropolitaine). Il complète l'offre d'accueil collectif de la ville avec le multi-accueil.
Amplitude horaire d'accueil	11h30 (de 7h à 18h30) du Lundi au vendredi	Amplitude élevée (en moyenne 11 heures par jour dans les autres micro-crèche du Cantal). L'adaptation de l'accueil aux différents temps d'ouverture permet de répondre plus efficacement à la demande en évitant des places vides.
Types d'accueil	Accueil régulier ou occasionnel ou d'urgence Accueil d'enfants en situation de handicap	L'accueil d'enfants en situation de handicap est un atout mais reste limité par la capacité d'accueil de la structure. La microcrèche a notamment accueilli un enfant porteur de handicap en 2019.
Critères d'attribution des places	<ul style="list-style-type: none"> • Les possibilités d'accueil de l'établissement • La situation familiale et socioprofessionnelle • Les horaires souhaités • L'accueil de fratrie 	
Taux d'occupation	<ul style="list-style-type: none"> • 68% en 2018 • 77% en 2019 	Le taux d'occupation en 2018 était légèrement en dessous des 70% fixé par la CAF pour bénéficier de la PSEJ dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Il y a une nette augmentation du taux d'occupation en un an qui signifierait que la demande de garde est de plus en plus forte pour ce type d'offre de garde.
Part des frais de personnel dans l'ensemble des charges	64% en 2019	En général, la part de frais de personnel dans les structures gérées en régie oscillent entre 80% et 90%. Elle est supérieure à celle des structures en gestion déléguée (entre 70% et 80%). La part des frais de personnel de la micro-crèche est donc relativement inférieure à la part moyenne en 2019.

Les 2 EAJE à Saint Flour

Micro-crèche «Le Cocon sanflorain»		Eléments de contexte et d'analyses
Tarification	Tarification horaire fixée par la CNAF	Une majoration de facturation de 25% est appliquée aux familles habitant hors Saint-Flour Communauté.
Taux de facturation	<ul style="list-style-type: none"> 107% en 2018 103% en 2019 	Le taux de facturation doit être inférieur ou égal à 107% pour maximiser les recettes perçues par la CAF. <u>La structure respecte le seuil du taux de facturation fixé par la CAF</u>
Communication	Les informations aux familles sont diffusées par voie d'affichage par courrier individuel ou mail Tout au long de l'accueil de l'enfant, les parents peuvent rencontrer de façon informelle ou non la directrice et/ou son adjoint.	La petite taille de la structure permet un échange régulier avec les parents et facilite la réactivité des équipes en cas d'imprévus
Personnel dédié	4 personnes : <ul style="list-style-type: none"> 1 personnel de direction (Educatrice de Jeunes Enfants) 3 personnels éducatifs (CAP Petite Enfance) 	Les taux d'encadrement obligatoires sont de : <ul style="list-style-type: none"> 1 encadrant pour 5 enfants qui ne marchent pas 1 encadrant pour 8 enfants qui marchent
Financement de la structure	Les principales recettes (en 2019) : <ul style="list-style-type: none"> Financements CAF (PSU 41%, subvention d'exploitation 7%) Participation intercommunale (23%) Recettes des familles (15%) 	La participation intercommunale est de 34 180 € en 2019.

Conclusions

- C'est une alternative de garde d'enfants à Saint-Flour qui permet également la garde d'enfants en situation de handicap.
- La taille de la structure facilite les échanges et la réactivité vis-à-vis des besoins et attentes des parents
- L'augmentation importante du taux d'occupation entre 2018 et 2019 illustre une croissance significative de la demande de garde sur le secteur de Saint-Flour pour ce type d'offre. En effet il pourrait être envisagé un développement de l'offre Petite enfance par la création de structures type micro-crèche qui seraient particulièrement demandé par les familles en observant les taux d'occupation. On le constate d'ailleurs pour la micro-crèche de Pierrefort.

L'EAJE à Pierrefort

Micro-crèche «Croque sourire»		Eléments de contexte et d'analyses
Gestion	Gestion déléguée à la Fédération des Familles Rurales du Cantal	La gestion déléguée permet de réduire le poids des charges de personnel
Périmètre d'action	Intercommunal	Son périmètre d'action permettrait de répondre aux besoins de garde des parents de l'intercommunalité
Capacité d'accueil	10 places	4 places le matin entre 7h45 et 8h30 10 places entre 8h30 et 17h45 4 places entre 17h45 et 18h15 La microcrèche a accueilli 28 enfants différents en 2019. Face à une demande de plus en forte, la Loi d'accélération et de simplification de l'action publique adoptée en déc. 2020 permettrait de passer de 10 à 12 places par le prolongement du délai d'habilitation du gouvernement prévu par la loi du 11 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC).
Taux de couverture à Pierrefort	1 place pour 2 enfants de 3 ans	Taux élevé pour la commune. Il est la seule autre alternative d'accueil collectif hors Saint-Flour
Amplitude horaire d'accueil	10h30 (de 7h45 à 18h15) du Lundi au vendredi	Amplitude moyenne (en moyenne 11 heures par jour dans les autres micro-crèche du Cantal). L'adaptation de l'accueil aux différents temps d'ouverture permet de répondre plus efficacement à la demande en évitant des places vides
Types d'accueil	Accueil régulier ou occasionnel. 1 place réservée à l'accueil d'urgence . Pas de moyens d'accueillir des enfants en situation de handicap	A l'inverse de la micro-crèche « Le cocon sanflorain », cette structure a des moyens d'accueil en urgence mais pas de moyens d'accueil d'enfants en situation de handicap
Taux d'occupation	<ul style="list-style-type: none"> • 88% en 2017 • 96% en 2018 • 85% en 2019 	Le taux doit être supérieur à 70% pour bénéficier de la PSEJ dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. La microcrèche présente des taux d'occupation très satisfaisants qui témoignent d'une bonne utilisation de la structure par les familles et la structure constate une demande de garde de plus en plus importante.

L'EAJE à Pierrefort

Micro-crèche «Croque sourire»		Éléments de contexte et d'analyses
Personnel dédié	4 personnes : <ul style="list-style-type: none"> • 1 personnel de direction (EJE) • 3 personnels éducatifs (deux CAP Petite Enfance et une auxiliaire de puériculture) 	Les taux d'encadrement obligatoires sont respectés . Ils sont de : <ul style="list-style-type: none"> • 1 encadrant pour 5 enfants qui ne marchent pas • 1 encadrant pour 8 enfants qui marchent
Financement de la structure	Les principales recettes <ul style="list-style-type: none"> • Financements CAF • Recettes des familles 	Pas d'information obtenue sur le budget de la structure
Taux de facturation	<ul style="list-style-type: none"> • 101% en 2017 • 103% en 2018 • 103% en 2019 	Le taux de facturation doit être inférieur ou égal à 107% pour maximiser les recettes perçues par la CAF. <u>La structure respecte le seuil du taux de facturation fixé par la CAF</u>

Conclusions

- Sa situation géographique apporte une alternative de garde à la centralité de la garde du jeune enfant à Saint-Flour et sa taille facilite les échanges et la réactivité avec les parents dans un secteur géographique principalement composé de communes rurales
- La structure a un excellent taux d'occupation et la demande devient de plus en forte. Pour répondre à ce besoin de garde grandissant lié notamment à la position géographique stratégique de Pierrefort, il serait envisagé la mise en place de **commission d'attribution de places et/ou l'augmentation de la capacité d'accueil de la micro-crèche de 10 à 12 places.***
- Si il ne dispose pas de moyens de garde pour enfants en situation de handicap il apporte une solution d'urgence assez rare sur le territoire intercommunal.

*En application de l'article 50 de la loi pour un Etat au service d'une société de la confiance, la réforme simplifie le cadre normatif des modes d'accueil du jeune enfant afin de faciliter sa compréhension et son application et de soutenir ainsi une offre de qualité, plus abondante, plus variée et plus inclusive. Parmi ses nombreuses mesures il y a donc **l'augmentation du plafond de micro-crèches à 12 enfants**

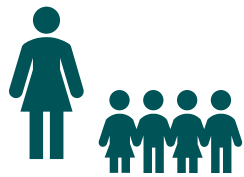
388 places chez les assistant(e)s maternel(le)s : un taux de couverture relativement faible



110 assistant(e)s maternel(le)s sur le territoire : en moyenne 3,5 places par assistante maternelle
 Presque 50% des communes (25) ont au moins une assistante maternelle installée sur leur territoire. Environ 4 assistant(e)s maternel(le)s sur 10 sont installées à Saint-Flour ou Saint-Georges



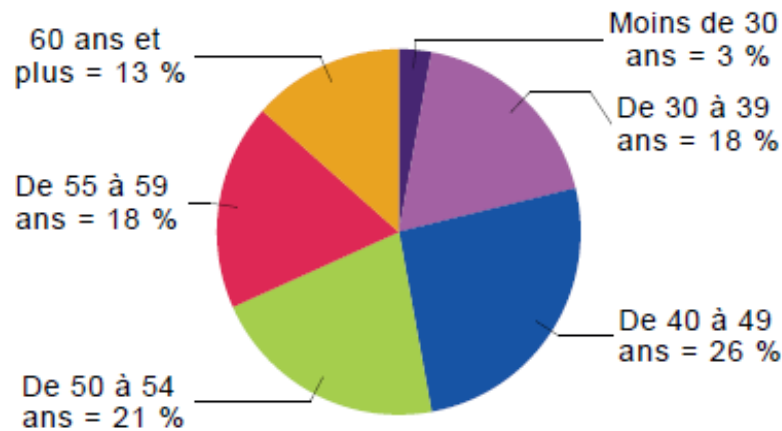
Capacité théorique de 388 places



Taux de couverture en accueil individuel : 58,5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (56 places pour 100 en enfants de moins de 3 ans dans le Cantal et 34,6 places pour 100 enfants en France métropolitaine)

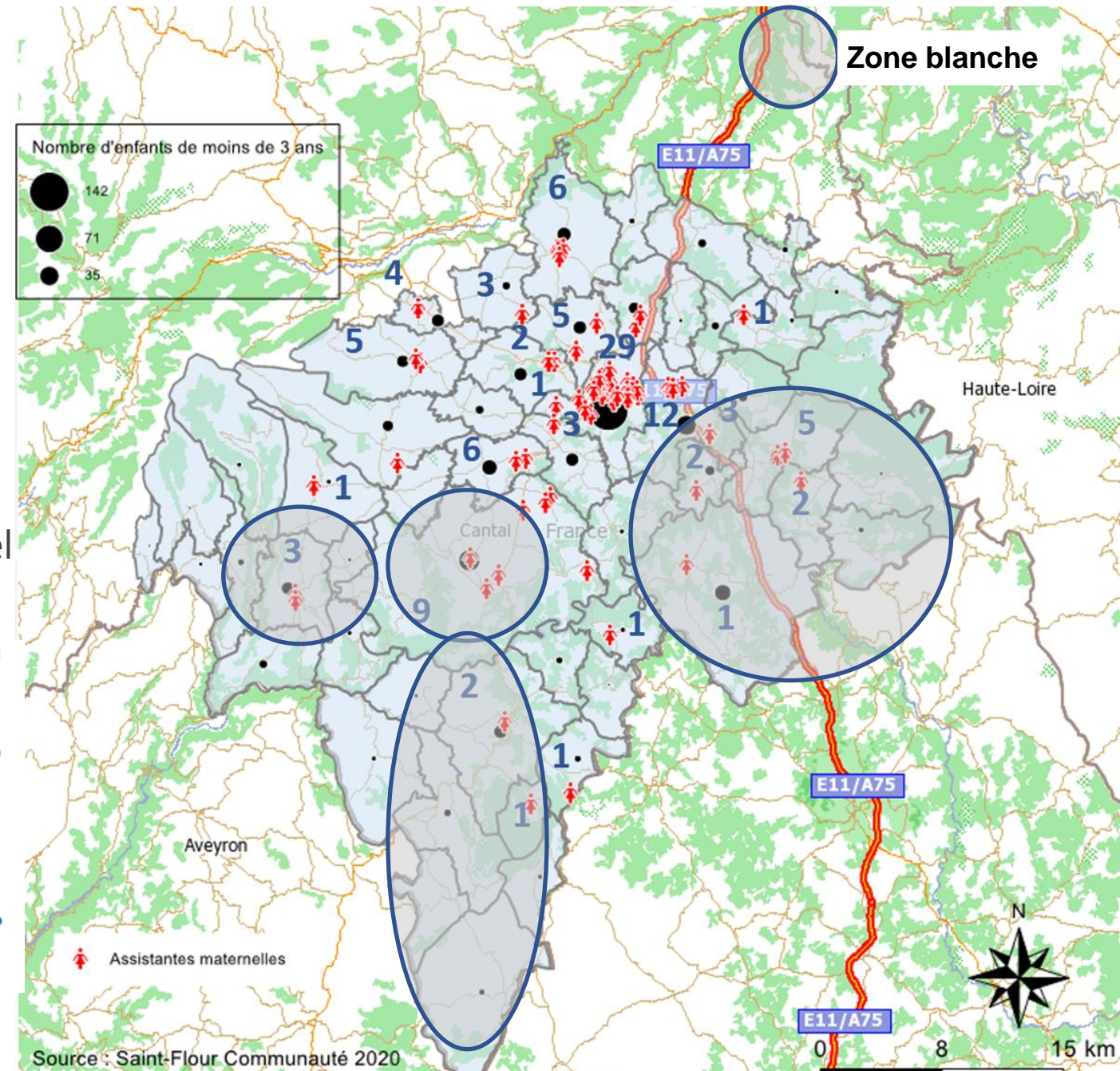
Le salaire mensuel moyen d'une assistante maternelle de 1 085,58 € soit 40 € de moins que le salaire mensuel moyen départemental.

D'après les données CAF au 31 décembre 2019, plus de 50% des assistant(e)s maternel(le)s ont plus de 50 ans, laissant entrevoir un renouvellement potentiel de quasiment la moitié de l'offre dans les 10 à 15 prochaines années. (Données non disponibles à l'échelle communale)



Source: CAF 2019

Localisation des assistant(e)s maternel(le)s de Saint-Flour Communauté

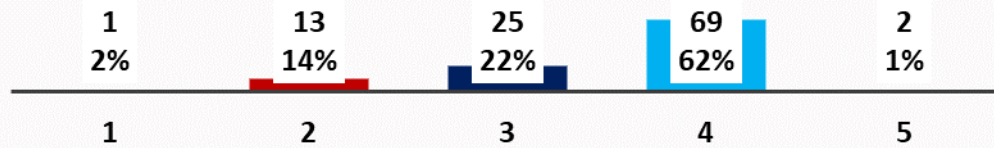


2 principales zones blanches sur le territoire : secteur

Dans les zones blanches on a une offre inégalement répartie ou inexistante d'accueil collectif et individuel. Les zones blanches « jaunies » sont celles où le nombre d'enfants de moins de 3 ans est le plus important. Il s'agit des secteurs Caldaguès-Aubrac et Margeride.

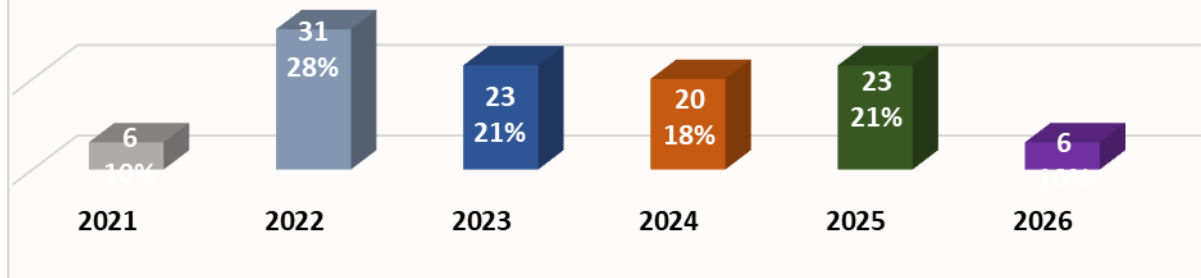
Il y a en moyenne 3,5 enfants agréés par assistante maternelle. La majorité d'entre elle a 4 enfants agréés.

Répartition des assistant(e)s maternel(le)s selon le nombre d'enfants agréés



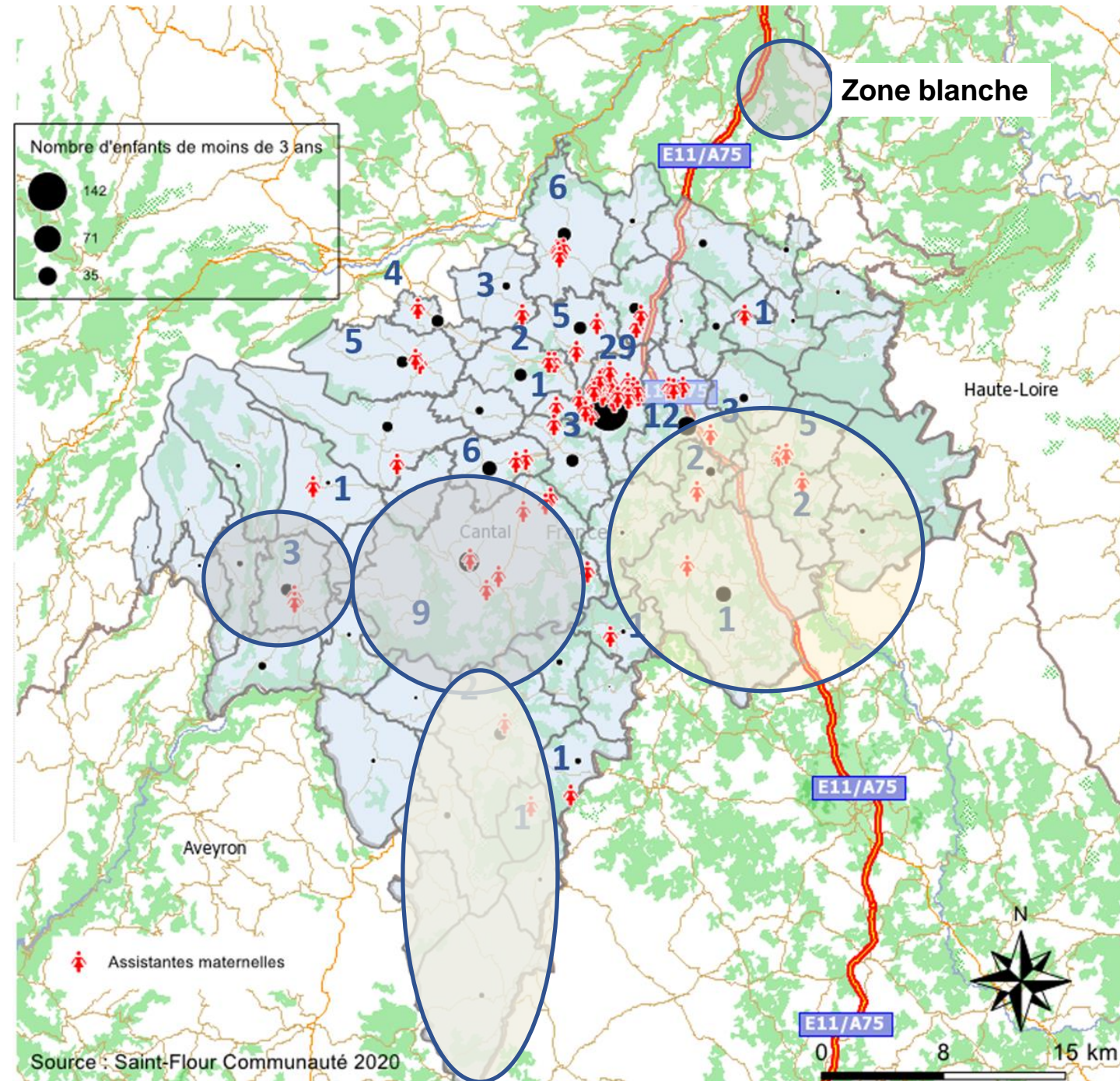
En 2025, l'ensemble des assistant(e)s maternel(le)s (sauf 1) aura dû renouveler son agrément. En tenant compte du vieillissement de l'offre et de son manque d'attractivité 2025 est une année d'alerte sur la capacité d'offre d'accueil individuel sur le territoire.

Répartition des assistantes maternelles par date de fin de validité de l'agrément



Ces assistantes sont accompagnées, accueillies ou conseillées dans des services dédiés : Relais Petite Enfance, Lieu d'accueil Parents Enfants.

Localisation des assistant(e)s maternel(le)s de Saint-Flour Communauté



L'offre de services Petite Enfance

❖ Un Relais Petite Enfance (RPE) nommé « caRAMels », géré par la Communauté de Communes est également présent sur le territoire et a vocation à informer et à accueillir les familles et les assistant(e)s maternel(le)s . Le service comporte deux volets :

➤ Un volet conseil et accompagnement auprès des familles et des assistant(e)s maternel(le)s ;

→ En 2020, le RPE a eu **494 contacts avec des parents (ou futurs parents), soit 154 parents différents** et **452 contacts avec des assistant(e)s maternel(le)s , soit 86 AM différentes.**

En raison du COVID, les contacts se sont démultipliés, en particulier pendant la période de confinement. Globalement, **74 assistant(e)s maternel(le)s** sur les 112 actives sur Saint-Flour Communauté, soit **68 %** ont contacté le RPE en 2020.

➤ Un volet animations.

→ Pour le secteur de Saint-Flour, les activités ayant lieu au Centre social municipal Jean Julhe à Saint Flour sont assurées par une animatrice le lundi, mardi et jeudi de **9h30 à 11h30**. En 2020, **66 ateliers** ont été proposés avec notamment 37 assistant(e)s maternel(le)s , représentant 90 enfants. En moyenne, cela représente **7 assistant(e)s maternel(le)s et 14 enfants par atelier.**

→ Le volet itinérant est **confié à l'ADMR de Chaudes-Aigues** se déplaçant dans 8 communes du territoire (Val d'Arcomie, Ruynes-en-Margeride, Ussel, Talizat, Chaudes-Aigues, Saint-Urcize, Pierrefort et Neuvéglise-sur-Truyère). Il est assuré par une animatrice qui organise des ateliers sur les différentes communes de **10h à 11h30**. En 2020, **15 assistant(e)s maternel(le)s , 7 parents et 39 enfants** ont participé régulièrement aux **42 ateliers proposés par le RPE itinérant**. En moyenne, cela représente **3 assistant(e)s maternel(le)s et 7 enfants par atelier** (hors Chaudes-Aigues, Pierrefort et Neuvéglise).

Evolution de l'offre d'assistant(e)s maternel(le)s

L'âge moyen des assistant(e)s maternel(le)s est élevée (45% ont plus de 50 ans) et la problématique nationale d'attractivité de la profession interroge sur leur remplacement effectif, une fois qu'elles iront à la retraite

Potentiellement, en cas de non-renouvellement des assistant(e)s maternel(le)s , un risque d'extension des zones blanches identifiées est à anticiper vers le Sud-Est du territoire

L'offre de services Petite Enfance

- ❖ Une Maison d'assistant(e)s maternel(le)s (MAM) gérée par l'association créée à cet effet « Graine de deux mains » existe également sur le territoire à Saint-Urcize. Deux assistant(e)s maternel(le)s exercent du lundi au vendredi, de **7h30 à 18h30** et sont agréées pour accueillir jusqu'à **7 enfants âgés de 3 semaines à 6 ans**.

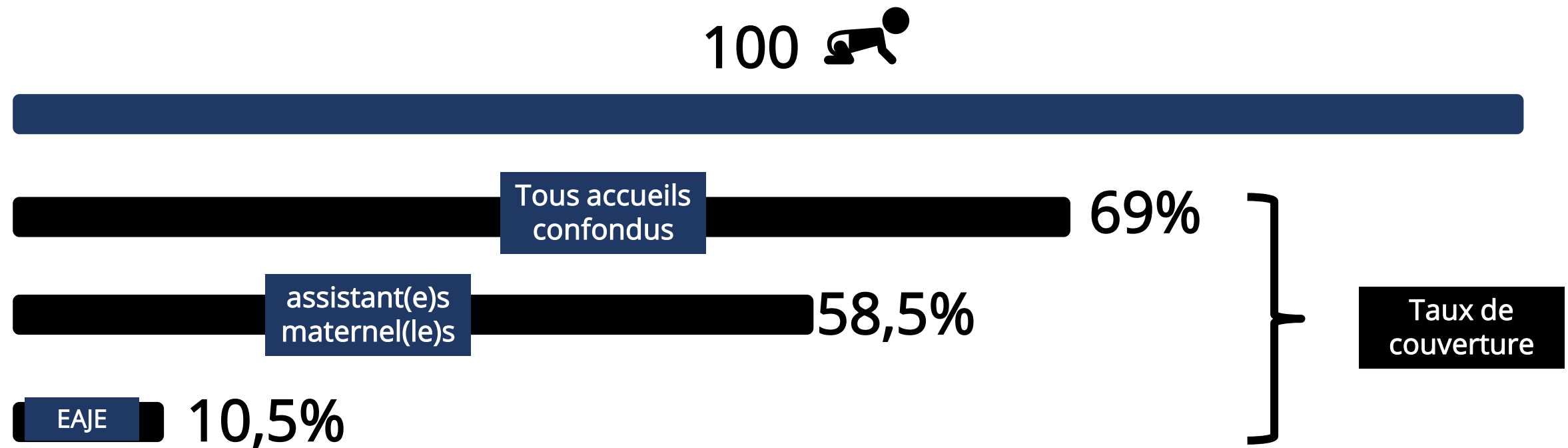
Projet : Tout comme à Saint-Urcize, d'autres projets sont en cours d'émergence sur le territoire.

- ❖ Un LAPE « LAPE'tite récré en famille » service communal installé au centre social Jean Julhe et animé par une référente dédiée dont l'objectif est d'accompagner dans la parentalité, rassurer les parents dans leur rôle éducatif, rompre l'isolement parental, favoriser l'éveil et l'autonomie de l'enfant et lui permettre une première sociabilisation.

Conclusions

- Il y a une présence significative de services dédiés aux acteurs de la petite enfance : parents et assistant(e)s maternel(le)s
- Le principe d'itinérance du RPE pourrait être également mis en place pour le LAPE afin d'aller vers les parents de l'ensemble du territoire intercommunal très étendu. En effet sa dimension communale limite l'accès de ses services à l'ensemble des familles alors qu'il est un véritable outil de soutien à la parentalité et de développement de l'enfant.
- L'offre de service continue à se développer avec la création de MAM. Les MAM sont une opportunité de développement des services Petite Enfance afin de mutualiser l'accueil individuel dans des zones stratégiques qui permettent à l'offre d'assistant(e)s maternel(le)s de rayonner dans des communes de petite taille .

451 places d'accueil au total : EAJE + assistant(e)s maternel(le)s + autres modes d'accueil formel



Tous modes d'accueil confondus, Saint-Flour Communauté présente un taux de couverture de presque **70 places pour 100 enfants de moins de 3 ans**.

Le taux de couverture départemental est supérieur (76%) mais le taux de couverture national est bien inférieur (59%).

Garde à domicile : deux acteurs implantés sur le territoire

- En complément des services existants, il est à noter **qu'une agence O2 de garde à domicile a ouvert en mars 2021**. Elle couvre l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.
 - Elle accompagne actuellement 2 familles et 3 autres familles bénéficieront du service en septembre.
 - Une demande d'agrément est en cours pour pouvoir garder les enfants de moins de 3 ans.
 - La garde à domicile est éligible à la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) - Complément libre choix du Mode de Garde (CMG).

Tarif (en € TTC par heure)	Avant crédit d'impôt	Après crédit d'impôt de 50%
Garde individuelle		
Garde relais	23,29 €	11,65 €
Garde ludo-éducative	25,29 €	12,65 €
Gouvernante d'enfants	29,29 €	14,65 €
Garde partagée		
2 familles	14,29 €	7,15 €
3 familles	10,29 €	5,15 €

- **L'ADMR propose également un service de garde à domicile qui reste très peu sollicité** sur le secteur (historiquement, une famille accompagnée sur Saint-Flour). Elle est par ailleurs confrontée à des difficultés importantes de recrutement, freinant son développement.
 - Elle est notamment sollicitée pour le périscolaire du mercredi après-midi ou après l'école, par des parents avec des horaires évolutifs (besoins de mode de garde avec des créneaux variables).

Tension de l'offre

Le premier facteur de tension de l'offre est le taux de couverture global qui est de 69 places pour 100 enfants. Cela signifie que le territoire n'est pas en capacité de couvrir l'ensemble des besoins d'accueil de ses jeunes enfants.

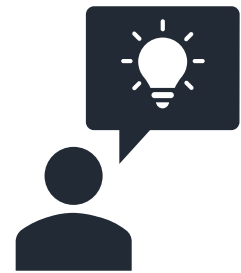
Ce taux illustre de grandes disparités à l'intérieur du territoire entre les zones blanches identifiées où il n'y a ni offre d'accueil individuel ni offre d'accueil collectif et une zone fortement équipée comme Saint-Flour.

Ensuite, dans ces territoires où il n'y a aucune offre cela signifie une non-réponse à la demande sur place donc une forme de tension, avec le risque d'une hausse de cette tension après les départs à la retraite des assistant(e)s maternelles qui sont déjà peu nombreux(e)s en périphérie de ces zones

Synthèse



- ★ Le territoire compte 599 enfants de moins de 3 ans (2,6% de la population)
- ★ Le territoire dispose de 3 EAJE dont deux à Saint-Flour
- ★ L'accueil d'urgence est peu présent sur le territoire et les structures qui en possèdent font état d'un manque de moyens humains ou matériels pour un accueil d'urgence efficace.
- ★ Les amplitudes horaires d'accueil sont élevées dans les structures du territoire
- ★ 110 assistant(e)s maternel(le)s sont présentes sur le territoire
- ★ **2 principales zones blanches identifiées sur les secteurs de Caldaguès-Aubrac et Margeride.**



- Le faible taux de couverture d'accueil de jeunes enfants qu'il s'agisse d'accueil collectif ou d'offre d'assistant(e)s maternel(le)s justifierait un développement de l'offre pour atteindre le taux départemental et combler les principales zones blanches du territoire.
- Une réflexion sur les amplitudes horaires de service doit être menée pour assurer une efficacité d'accueil et éviter des périodes creuses actuellement identifiées (le matin avant 8h ou le soir après 18h)
- L'accueil d'urgence des jeunes enfants est peu développé dans les structures. Il devrait alors être mis en place dans chacune des structures où cela n'existe pas ou alors avoir des moyens accentués (places dédiées, formation des équipes à ce type d'accueil, etc.)
- De nouveaux services/modes de service « Petite Enfance » auraient leur place dans l'offre actuelle, notamment **de nouvelles micro-crèches** qui ont un fort taux d'occupation dans le territoire surtout dans des zones stratégiques hors Saint-Flour et alentours mais également **les MAM** pour mutualiser une offre d'accueil individuel dispersée et **l'itinérance des services** pour aller vers les familles installées dans un territoire très étendu.



2 –

Analyse des résultats de l'enquête des parents et assistant(e)s maternel(le)s

Périmètre et objectif de l'enquête

Le périmètre de l'enquête est le suivant :

- 149 personnes interrogées : *parents assistant(e)s maternel(le)s et 4 entreprises*
- **Thématiques de l'enquête** : Informations générales (sexe, âge, lieu de résidence, situation familiale, nombre d'enfant(s) si parent) , Conditions de travail des assistant(e)s maternel(le)s (nombre d'enfants gardés, formations, utilisation/satisfaction/amélioration des services d'accompagnement dans l'exercice du métier, contraintes professionnelles), Modes de garde actuels des enfants, Attentes par rapport aux structures "Petite Enfance" à Saint-Flour Communauté, Impact du modes de garde sur l'emploi .
- **Nombre de questions de l'enquête** : 101 questions au total mais questions conditionnées selon le profil du répondant donc personne ne répondra à toutes les questions du formulaire.
- **Modalité de diffusion de l'enquête** : Enquête en ligne diffusée par les partenaires de la Communauté Saint-Flour
- **Lancement de l'enquête** du 25 novembre au 07 décembre
- **Durée moyenne de remplissage du questionnaire** : 8 minutes

Les objectifs de l'enquête sont de :

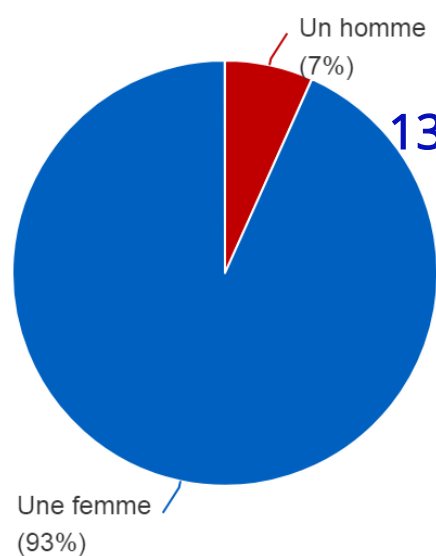
- Analyser les modes de garde d'enfants des parents et les conditions de travail d'assistant(e)s maternel(le)s
- Evaluer la satisfaction de ces derniers par rapport aux structures "Petite Enfance" présentes à Saint-Flour Communauté
- Faire remonter les besoins et attentes des habitants en matière de modes de garde jeunes enfants

Profil des répondants

149 personnes ont répondu à l'enquête :

98 ménages (dont 95 parents) et 51 assistant(e)s maternel(le)s

Êtes-vous...



139 femmes ont répondu dont 51 sont assistant(e)s maternel(le)s

Plus de 9 répondants parents sur 10 travaille :
47% travaille à Saint Flour.

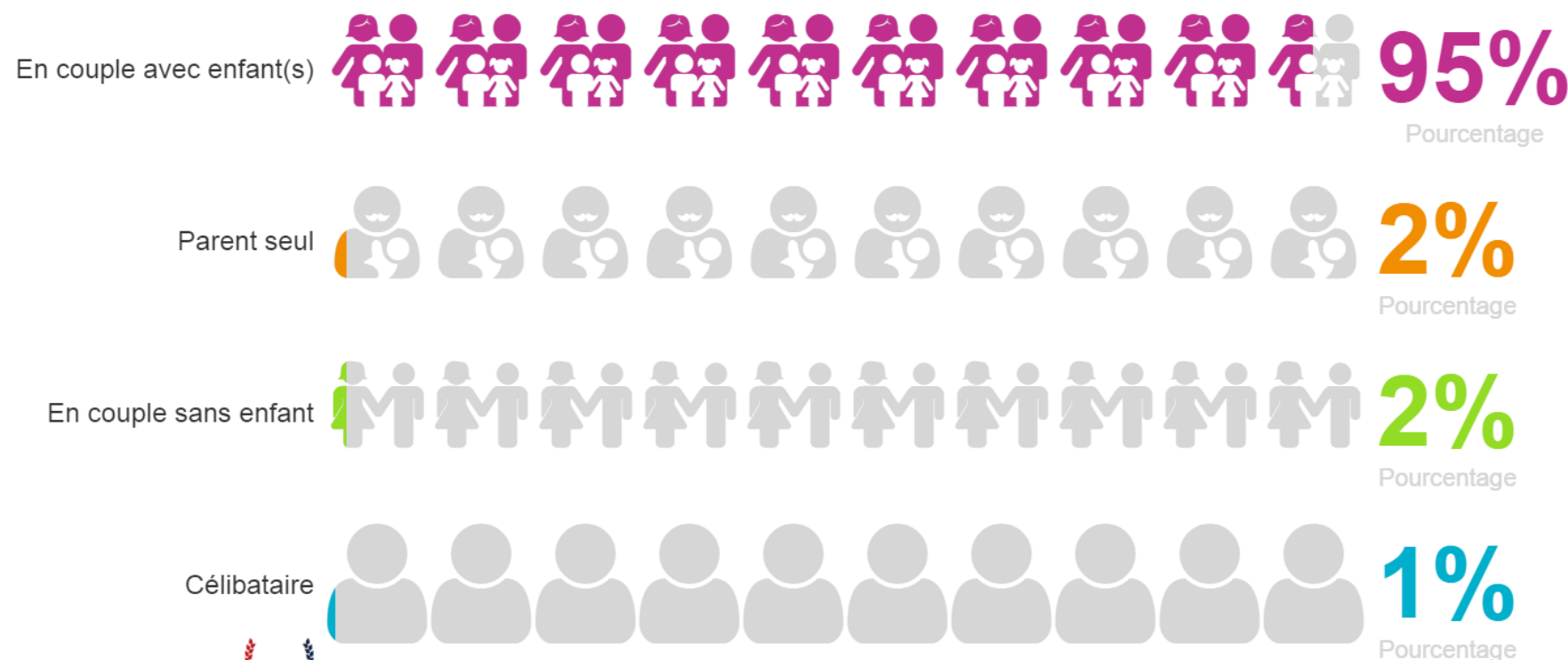
Âge moyen des répondants parents :

33 ans

Âge moyen des répondants assistant(e)s maternel(le)s :

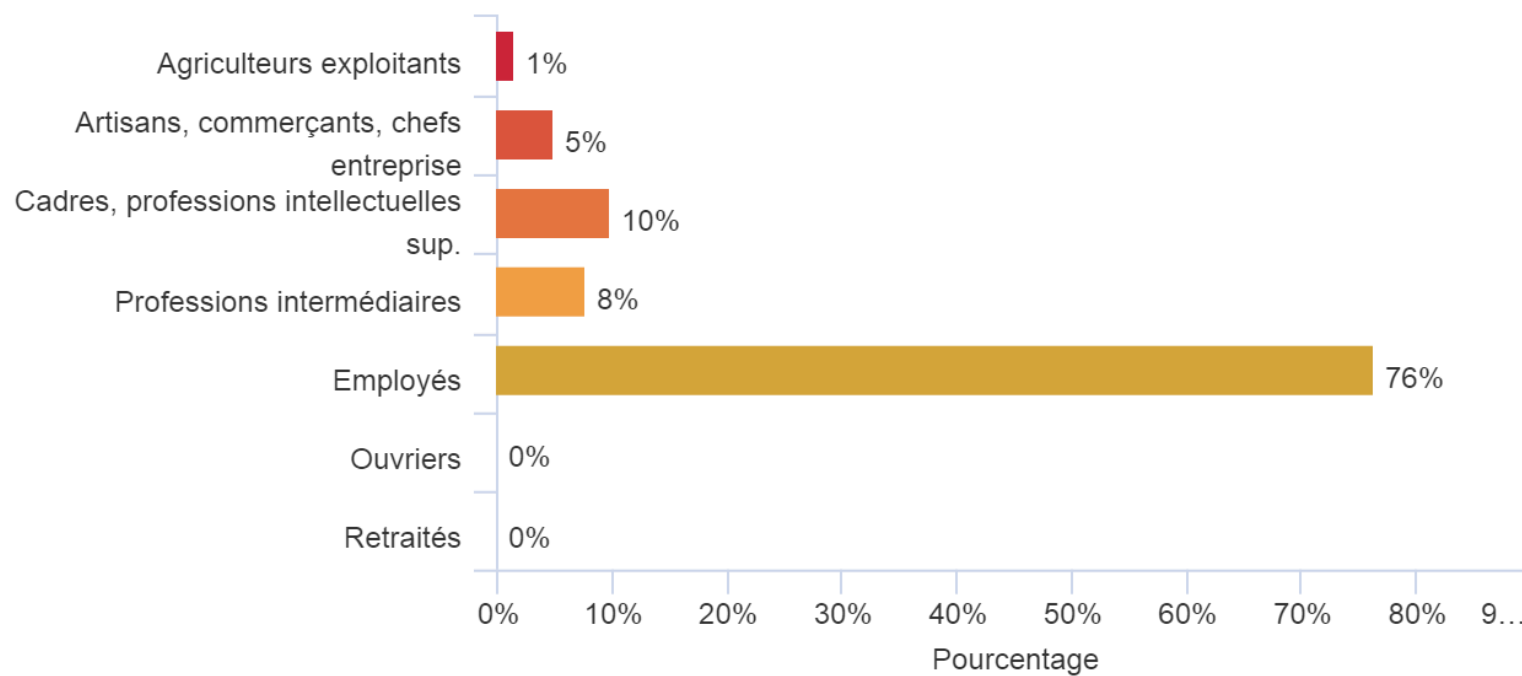
47 ans

Quelle est votre situation familiale ?

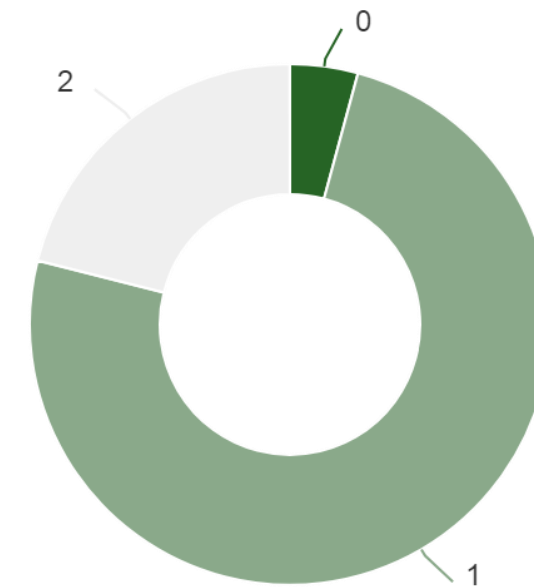


- La quasi-totalité des répondants sont des femmes
- Ils travaillent principalement à Saint-Flour
- L'âge moyen des assistant(e)s maternel(le)s est nettement plus élevé que celui des parents, parmi les répondants
- La quasi-totalité des répondants parents sont des couples avec enfants

Quelle est votre Catégorie Socio-Professionnelle ?



Combien d'enfants de moins de 6 ans avez-vous ?

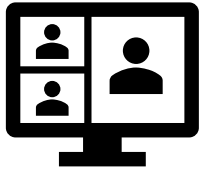


91 des 95 parents ont au moins 1 jeune enfant à charge

**Revenus nets mensuels
médiants du foyer:
3 000 €**

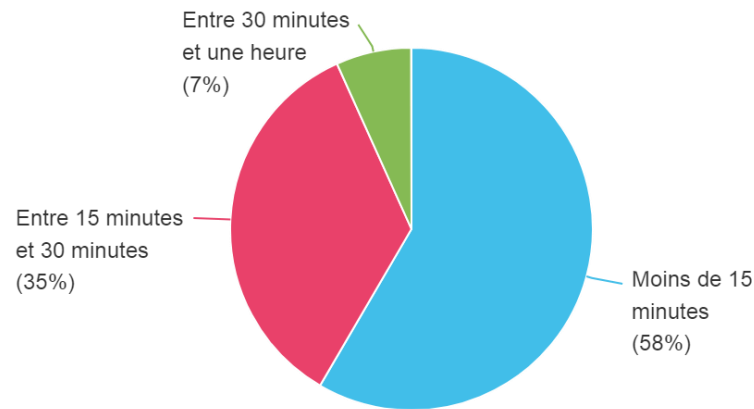
Le profil type du répondant parent à l'enquête est une femme employée de 33 ans travaillant à Saint-Flour, en couple et parent d'un jeune enfant avec un revenu net mensuel du foyer de 3 000 €

Enquête Parents (95 répondants)

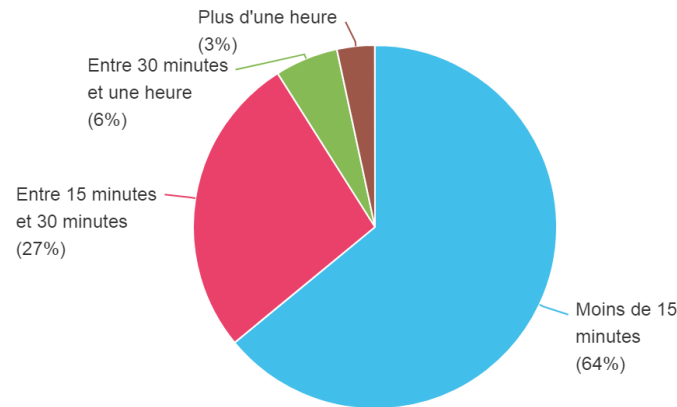


Contraintes professionnelles

Combien de temps mettez-vous en moyenne pour vous rendre à votre lieu de travail en général ?



Et votre conjoint ?



- **Les répondants et leurs conjoints sont assez proches de leur lieu de travail** (moins de 15 minutes en voiture pour s'y rendre)
- **Les répondants (75%) et leurs conjoints (90%) travaillent principalement à temps plein**
- **Moins de 20%** des répondants et de leur conjoint ont des **horaires atypiques** de travail : Il s'agit principalement des week-ends et tôt les matins.
- En général les parents travaillent aux jours ouvrés : lundi à vendredi

Départ au travail des parents :

- Entre 7h et 8h30 pour les répondants
- Entre 6h30 et 8h pour les conjoints

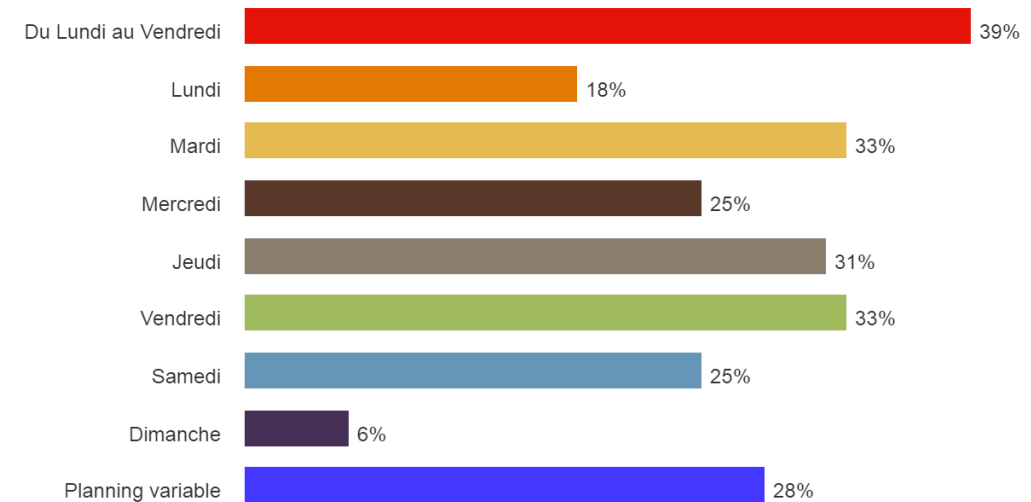
Retour du travail des parents :

- Après 18h30 pour les répondants
- Après 18h00 pour les conjoints

Les parents ont des départs et des retours de travail décalés en moyenne d'une trentaine de minutes

Ainsi selon le mode de garde du jeune enfant, il faudrait une coordination des parents pour déposer/récupérer le jeune enfant dans les délais impartis

Quels sont vos jours de travail ?



Synthèse du mode de garde actuel



Les modes de garde principaux sont l'assistant(e) maternel(le) (50%), la crèche (34%) et la micro-crèche (14%)



77% des répondants mettent moins de 15 minutes pour se rendre au lieu de garde



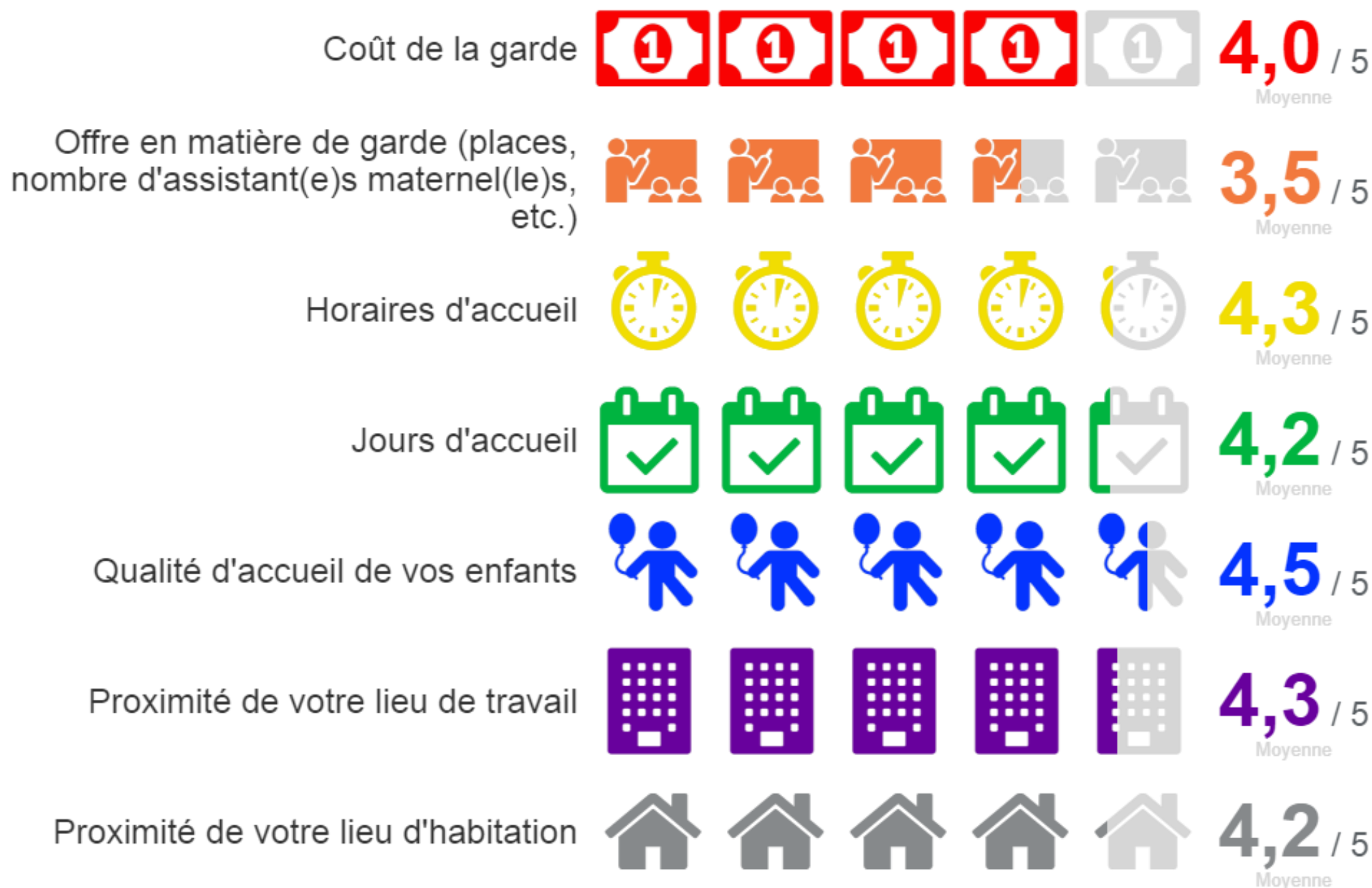
1 personne sur 4 à rencontrer des difficultés pour garder son enfant de moins de 6 ans :

- manque de place à la crèche,
- indisponibilité des assistant(e)s maternel(le)s
- horaires inadaptés du mode avec son emploi du temps

8 répondants sur 10 utilisent régulièrement un ou plusieurs modes de garde. Ces derniers se situent principalement à Saint-Flour, Pierrefort et Saint Georges. **10% des parents ont changé de mode de garde au cours des 6 derniers mois** à raison du manque de place en crèche ou d'indisponibilité des assistant(e)s .



Les parents sont satisfaits dans l'ensemble de l'activité de garde de leurs jeunes enfants



On constate une satisfaction générale des parents concernant la garde de leurs jeunes enfants.
Cependant l'offre de garde (note moyenne la plus basse) pourrait être améliorée selon eux.

Synthèse



- ★ Les 2 parents partent au travail et rentrent du travail à des horaires décalés d'une trentaine de minutes en moyenne. Il sont assez proches de leur travail (moins de 15 minutes en voiture)
- ★ Leurs principaux modes de garde sont **l'assistante maternelle (accueil individuel) et la crèche (accueil collectif)**
- ★ Les principales difficultés rencontrées dans la garde de leurs jeunes enfants sont **le manque de place en accueil collectif et individuel et les horaires de garde non complémentaires avec les horaires de travail.**
- ★ Les parents sont plutôt satisfaits de la garde de leurs jeunes enfants sur le territoire. Cependant, ils souhaiteraient plus de places en crèche et en accueil individuel

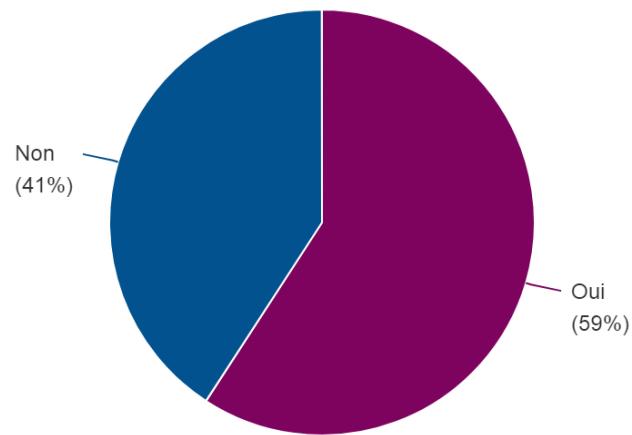


- La garde des jeunes enfants sur le territoire intercommunal reste concentrée sur 2 modes : crèche et assistante maternelle. Les parents ayant mis en avant le besoin d'augmenter les places d'accueil pour leurs enfants, cela pourrait passer par une offre de garde plus diversifiée.
- Par ailleurs, la complémentarité souhaitée entre les horaires de garde et les horaires de travail impliquerait une réflexion sur les périodes d'ouverture des accueils en tenant compte du personnel de garde.

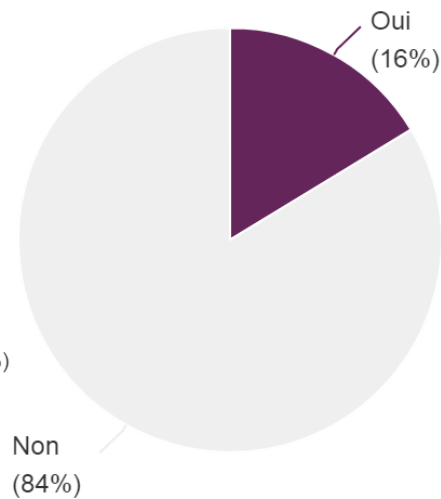
Evolution des modes de garde

13% des répondants affirme être à la recherche d'un autre mode de garde pour leur(s) enfant(s) de moins de 6 ans.

Envisagez-vous la naissance d'un enfant dans votre foyer dans les 6 années à venir ?



Attendez-vous un enfant ?

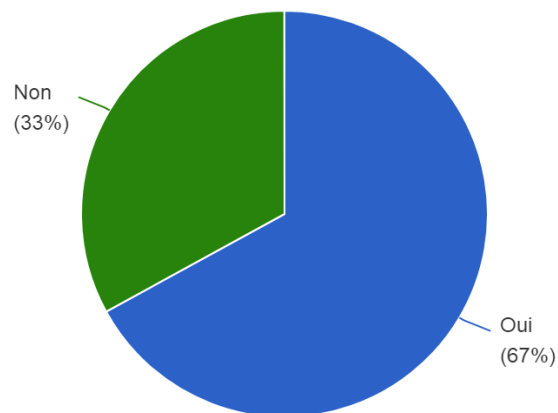


- Plus de 90% des parents ne seraient pas prêts à faire plus de 15 minutes pour amener un enfant sur le lieu du mode de garde choisi depuis chez eux.
- Les parents recherchent en priorité les **micro-crèches (83%)**, les **crèches (75%)** et les **assistant(e)s maternel(le)s (67%)**

Il s'agirait d'une future demande de garde du jeune enfant

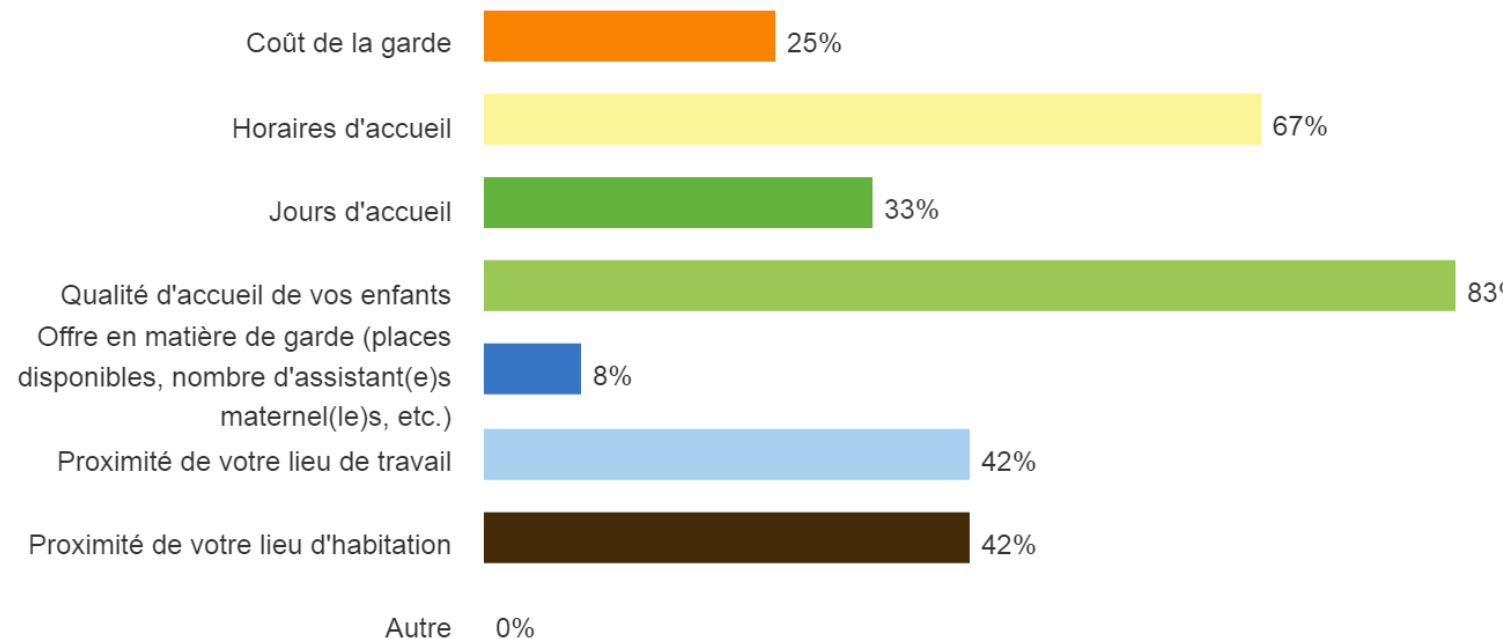
- 16 parents attendent un enfant
- 58 ménages envisagent la naissance d'un enfant

Avez-vous de la famille à proximité disponible pour garder votre (vos) enfant(s) ?



Le famille reste une alternative de garde pour les parents

Citez vos trois premiers critères de recherche ?



Les principaux critères de recherche des parents sont :

1. La qualité de l'accueil de leurs enfants
2. Les horaires d'accueil
3. La proximité du lieu de travail/d'habitation

Focus sur les trois principaux axes d'évolution des structures et services d'accueil "Petite Enfance" sur le territoire



Si 'Autre' précisez :



- Les 3 principaux axes d'évolution sont :
- 1. Création d'équipements d'accueil Petite Enfance**
 - 2. Développement des services existants (RPE, LAPE, etc.)**
 - 3. Le coût de la garde**

Synthèse

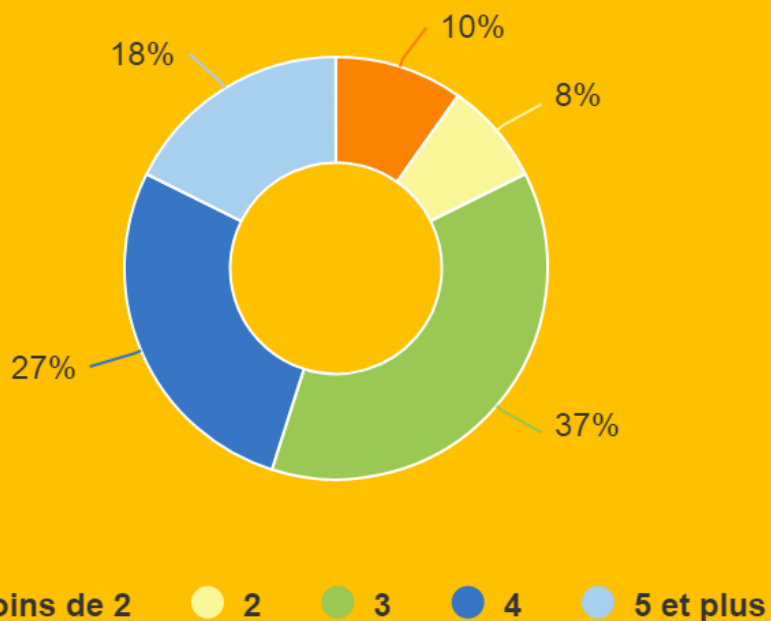
- ★ Il existe bien une future demande de garde, soit les 16 parents qui attendent un enfant ou encore les 58 ménages qui envisagent d'avoir un enfant à moyen terme.
- ★ La famille reste une solution de garde d'urgence pour les parents
- ★ Les principaux critères de recherche pour la garde du jeune enfant sont : **La qualité de l'accueil, les horaires d'accueil et la proximité du lieu de travail/d'habitation**
- ★ Les principaux axes d'évolution des structures/services Petite Enfance sont : **créer de nouveaux équipements d'accueil, développer les services existants, ajuster le coût de la garde**



Enquête assistant(e)s maternel(le)s (51 répondantes)

1 assistant(e) répondante sur 2 souhaite bénéficier de nouvelles formations

Combien d'enfants accueillez-vous actuellement ?

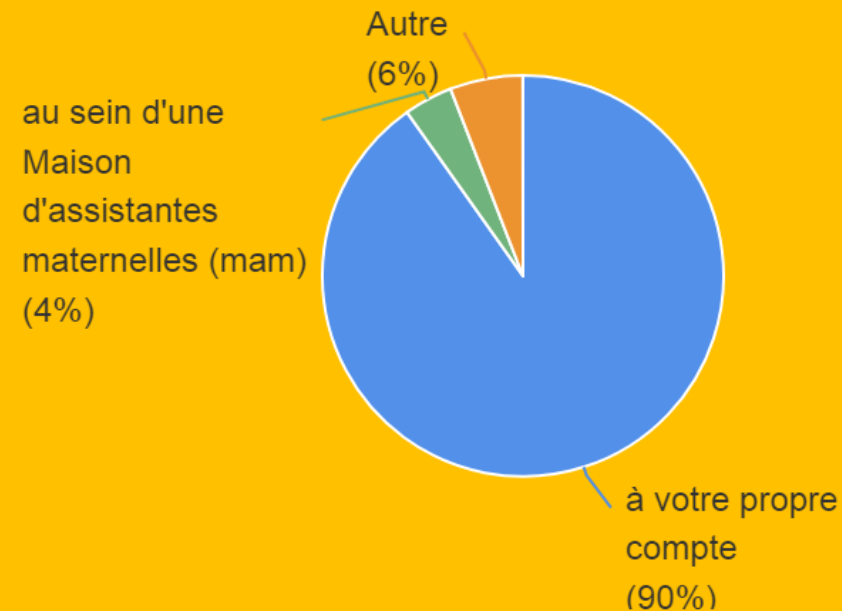


Enfants

47% des assistant(e)s maternel(le)s répondantes pensent qu'elles n'ont pas suffisamment d'enfants à garder en temps complet. 49% d'entre elles jugent qu'elles ont trop d'enfants à charge.

8 assistant(e)s maternel(le)s (répondantes) sur 10 exercent ce métier depuis plus de 5 ans.

Vous travaillez...



Formation

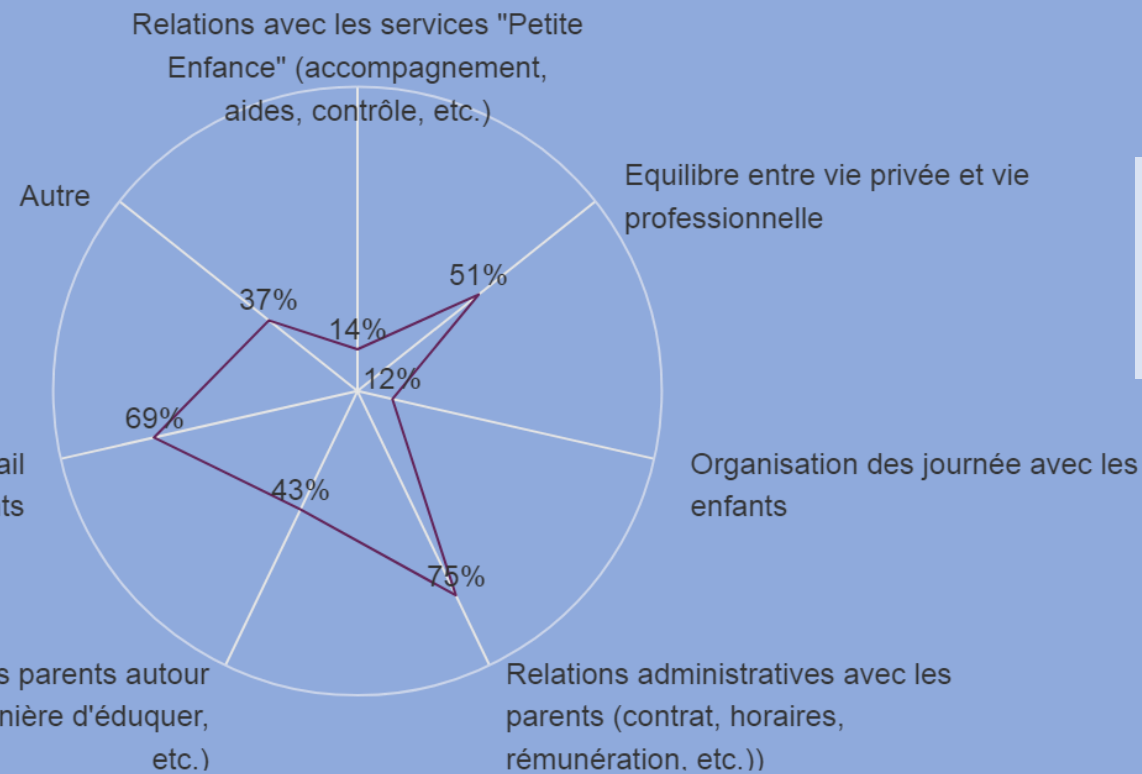
Citez les deux principaux thèmes sur lesquels vous souhaiteriez être formé ?

Seul 10% des assistant(e) maternel(le) répondantes de cette enquête ont reçu une formation dans le cadre de leur activité il y a moins d'un an. Il s'agit principalement de la formation APS (40%) et signes pour bébé (20%)
Elle souhaiteraient être formés principalement sur le thème « Jeux/activités avec les enfants »



6 répondants sur 10 fréquentent le Relais Petite Enfance "caRAMels"

Citez les trois principales difficultés rencontrées dans votre travail au quotidien ?



Difficultés

Les 3 principales difficultés sont :

1. Relations administratives avec les parents (contrat, etc.)
2. Fatigue physique liée au travail avec les enfants
3. Equilibre entre vie privée et vie familiale

43% sont en contact quotidien avec des collègues assistant(e)s maternel(le). D'habitude les assistantes échangent à travers le téléphone (36%) ou sur des lieux ressources (27%), seul 18% le font lors de sorties.

61% fréquentent le RPE

- La majorité se rend aux RPE pour les ateliers d'animation avec les enfants et pour l'assistance sur les démarches administratives.
- L'avantage d'y aller est de pouvoir se construire un réseau.
- Seul 2% font partie d'une maison d'assistant(e)s maternel(le)s

RPE

39% ne fréquentent pas le RPE

Citez les trois principales raisons pour lesquelles vous ne fréquentez pas le RPE dans son ...

	volet animation	volet conseil - accompagnement
1	Les horaires d'accueil du RPE ne conviennent pas (c'est le temps de la sieste)	Renseignement par d'autres biais
2	Pas l'autorisation des parents pour se rendre au RPE	Pas besoin de ce service
3	le RPE est trop éloigné de votre domicile	Première mauvaise impression

Synthèse

- ★ Les assistant(e)s maternel(le)s travaillent principalement à leur compte et accueillent en moyenne 3 enfants
- ★ Elles exercent leur activité depuis au moins 5 ans en moyenne et ont un âge moyen de 47 ans
- ★ Elles souhaitent des formations sur les jeux et activités à faire avec les enfants
- ★ Les principales difficultés rencontrées dans leur activité de garde de leurs jeunes enfants sont **les relations administratives avec les parents, la fatigue physique liée à la garde du jeune enfant et l'équilibre à trouver entre vie privée et vie professionnelle.**
- ★ Elles vont au RPE pour les ateliers d'animation avec les enfants (volet animation) et pour l'assistance sur les démarches administratives (volet accompagnement)
- ★ Celles qui ne vont pas au RPE évoquent en priorité l'incompatibilité entre leurs horaires de garde et les horaires d'ouverture de la structure (volet animation) et le fait qu'elles se renseignent par d'autres biais (volet accompagnement)



3 –

Analyse des résultats de l'enquête des communes

Périmètre et objectif de l'enquête

Le périmètre de l'enquête

- 24 communes interrogées, soit 45% des communes de Saint Flour Communauté
- Nombre de questions de l'enquête : 12 questions au total mais questions conditionnées selon le profil du répondant donc personne ne répondra à toutes les questions du formulaire.
- Modalité de diffusion de l'enquête : Questionnaire envoyé par mail par Saint Flour Communauté
- Lancement de l'enquête du 10 novembre 2020 au 27 novembre 2020

Thématiques

Les thématiques de l'enquête sont :

- Les structures de petite enfance existantes dans les communes
- Niveau de connaissance de ses structures
- Connaissance des structures existantes au niveau intercommunal
- Intervention des communes dans structures
- Besoins exprimés des familles
- Préoccupations et projets des communes en matière de Petite Enfance.

Objectifs

Les objectifs de l'enquête sont de :

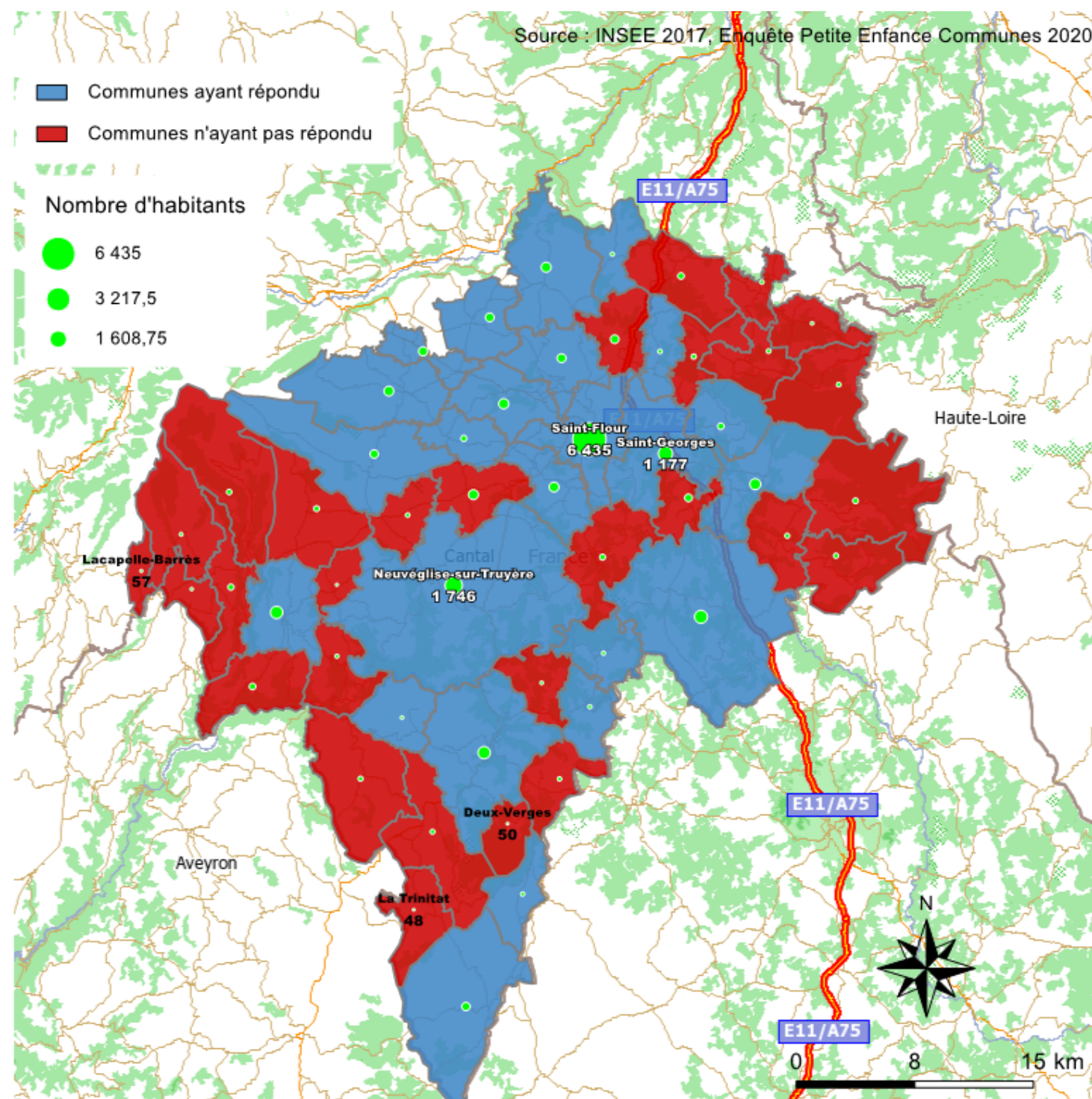
- Analyser la connaissance des modes de garde et services en matière de Petite Enfance de d'actions sociales proposés sur le territoire intercommunal
- Identifier l'implication de la commune dans l'activité de ces modes de garde et services « Petite Enfance »
- Faire remonter les besoins et attentes des familles en tenant compte du contexte social et scolaire
- Préciser les préoccupations et projets des communes en matière de Petite Enfance

Résultats de l'enquête

24 communes ont répondu à l'enquête

45% des communes ont répondu

Parmi les communes de 400 habitants et plus, seules Les Ternes et Coren n'ont pas répondu.



Connaissance des modes de gardes et services « Petite Enfance » aux échelles communale et intercommunale



Bonne connaissance de l'offre d'assistant(e)s maternel(le)s

Bonne connaissance du Relais Petite Enfance (RPE)

Bonne connaissance de l'offre de micro-crèche

Bonne connaissance de l'offre de crèche



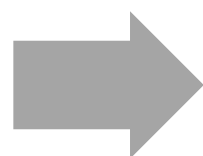
Connaissance passable des structures Maisons d'assistant(e)s maternel(le)s (MAM)

Connaissance passable du service Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE)

Intervention de la commune dans le cadre des modes de garde et services « Petite Enfance » (soutien financier, soutien humain, soutien technique, etc.)

Faible pour

- assistant(e)s maternel(le)s
- MAM
- Micro-crèche
- Crèche
- LAPE

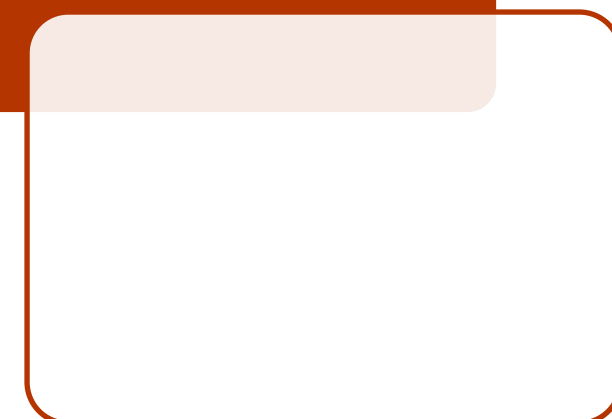


Moyenne pour

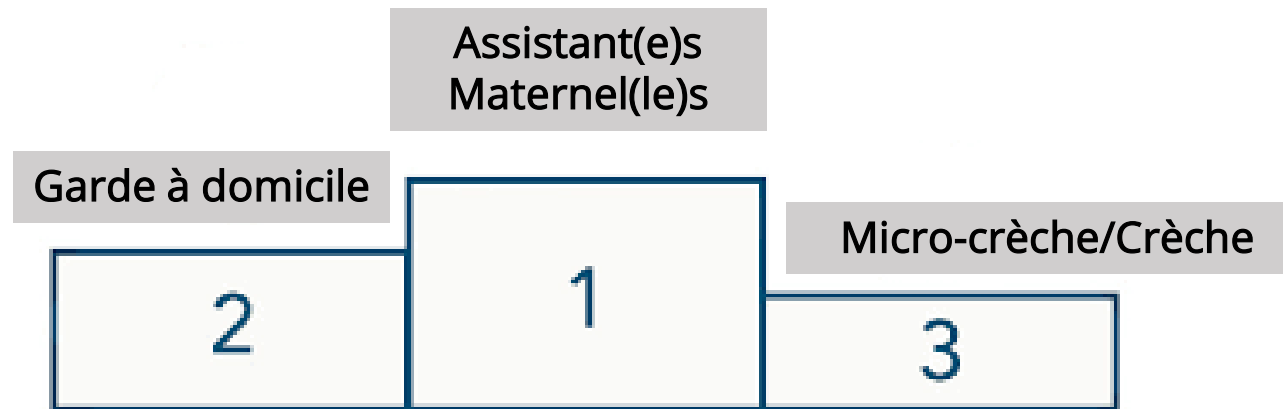
- Le RPE



Elevée pour aucun



Les 3 modes de gardes les plus fréquentés



Selon le ressenti des communes :

- Le mode de garde le plus fréquenté est l'offre d'assistant(e)s maternel(le)s (y compris les MAM) pour 23 des 24 répondants à cette question
- Le deuxième mode de garde est la garde à domicile pour 7 des 15 personnes ayant répondu à cette question
- Le troisième mode de garde est la micro-crèche ou la crèche pour 9 des 13 répondants à cette question

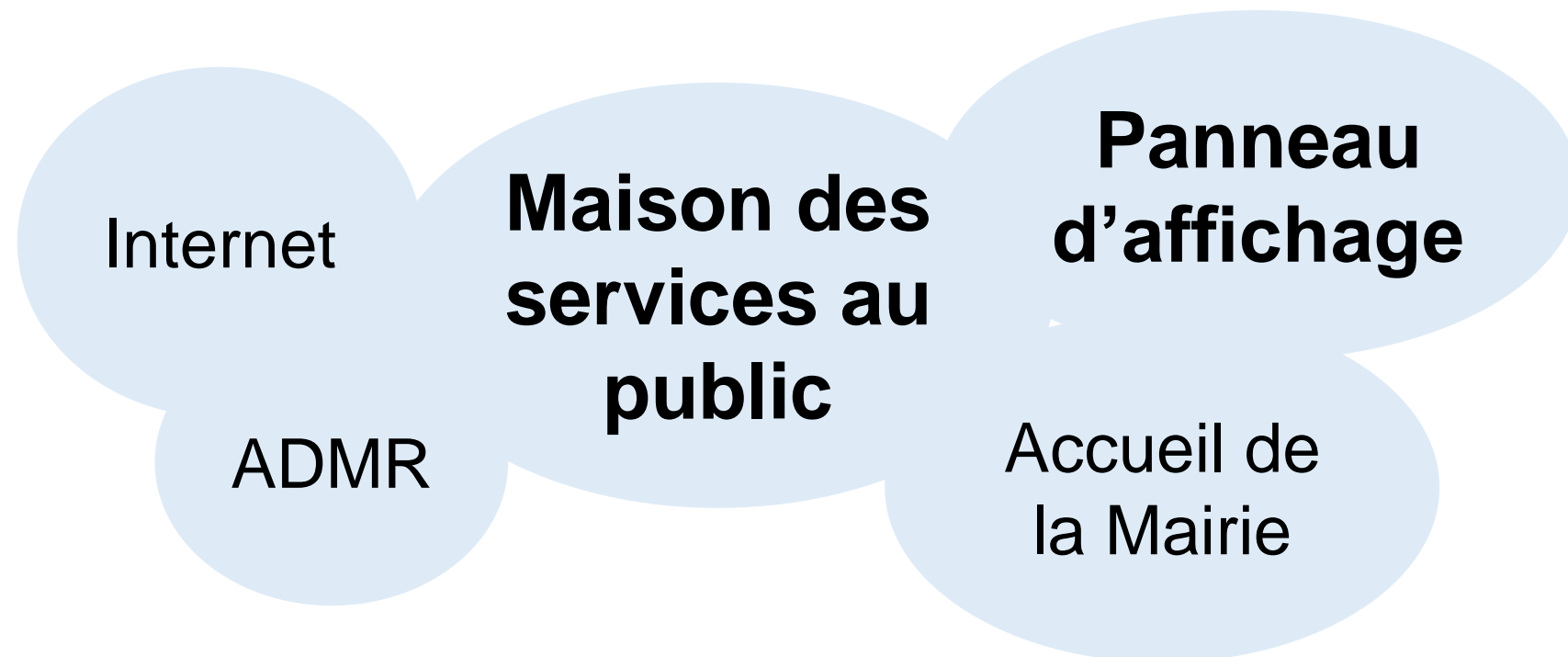
Les principaux besoins exprimés par les familles

En matière de garde

- Manque de places en accueil collectif ou individuel
- Accueil le mercredi

En matière de services « Petite Enfance »

- Mise à disposition de la liste des assistant(e)s maternel(le)s en Mairie
- Accompagnement à la recherche de mode de garde (notamment possible en MAM)



- La Maison des services au Public et les panneaux d'affichage sont les premiers relais d'information des familles pour les services « Petite Enfance ».
- Les établissements scolaires et les équipements socioculturels ne sont pas des relais d'information.

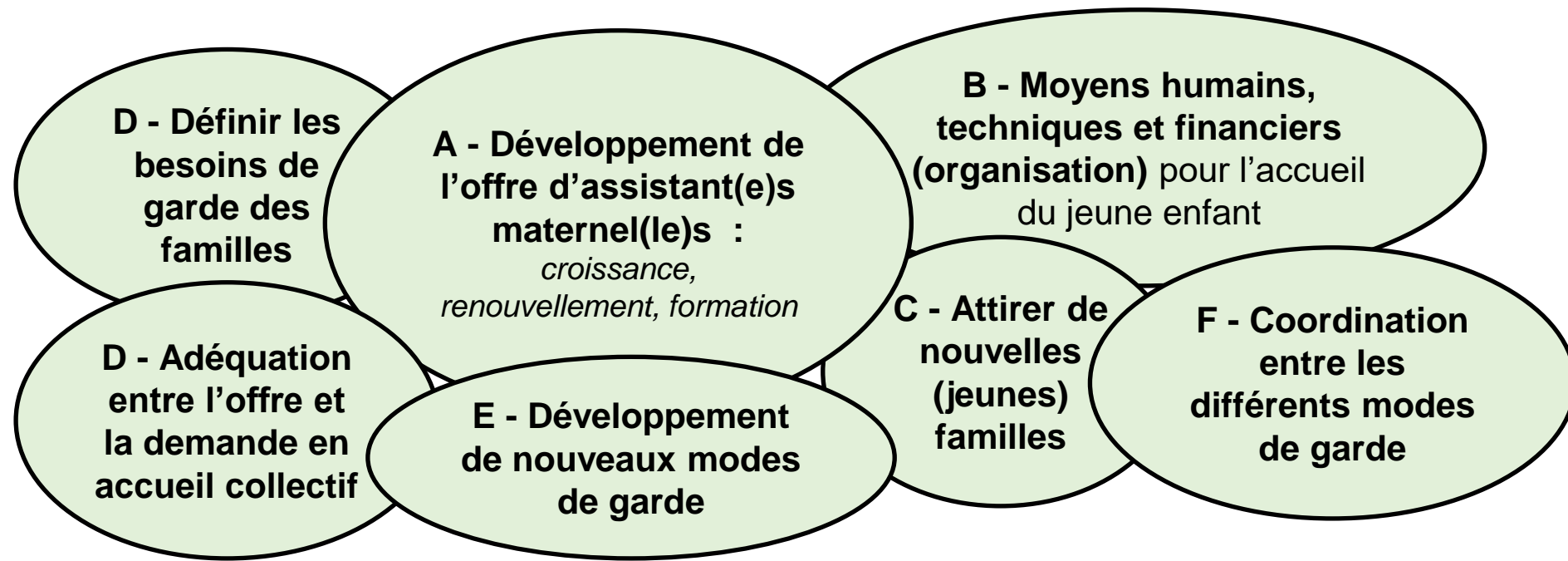
Lien entre l'activité d'accueil du jeune enfant et les inscriptions dans les écoles selon les répondants



- L'accueil individuel influence le choix d'inscription scolaire de l'enfant gardé en fonction de la proximité entre l'école et le mode de garde ou de la complémentarité des horaires de garderie et des horaires de cours
- La passerelle entre la crèche et les établissements scolaires permettrait une facilitation du parcours éducatif du jeune enfant

Les Principales préoccupations des répondants en matière de « Petite Enfance »

14
communes
ont répondu avoir
des préoccupations



- A. Développement de l'offre d'assistant(e)s maternel(le)s** (*croissance, renouvellement, formation*) : Il s'agit de maintenir une offre (de plus en plus vieillissante) sur le territoire (renouvellement), de l'augmenter pour répondre à un besoin grandissant des familles (croissance) et d'améliorer l'expertise des assistant(e)s maternel(le)s (formation).
- B. Moyens humains, techniques et financiers (organisation) pour l'accueil du jeune enfant** : Face à la croissance à la demande et/ou selon les ressources de la commune, elle pourrait ne pas avoir les moyens de proposer une offre de garde cohérente et efficace aux familles.
- C. Attirer de nouvelles (jeunes) familles** : l'arrivée de jeunes familles favoriserait une croissance démographique de la commune et dynamiserait l'activité de garde sur le territoire communal
- D. Définir les besoins de garde des familles/Adéquation entre l'offre et la demande en accueil collectif** : une démarche de concertation avec les familles permettrait de proposer une offre de garde adaptée aux attentes des familles
- E. Développement de nouveaux modes de garde** : une diversification de l'offre de garde apporterait des solutions alternatives de garde aux parents
- F. Coordination entre les différents modes de garde** : cela permettrait d'orienter rapidement et efficacement le parent vers le mode de garde souhaité.

Les Principaux projets des répondants en matière de « Petite Enfance »

10 communes ont répondu avoir des projets

Création

- Création d'une micro-crèche
- Création d'une maison d'assistant(e)s maternel(le)s
- Création d'un centre de loisirs
- Mise à disposition d'un terrain d'activités sportives

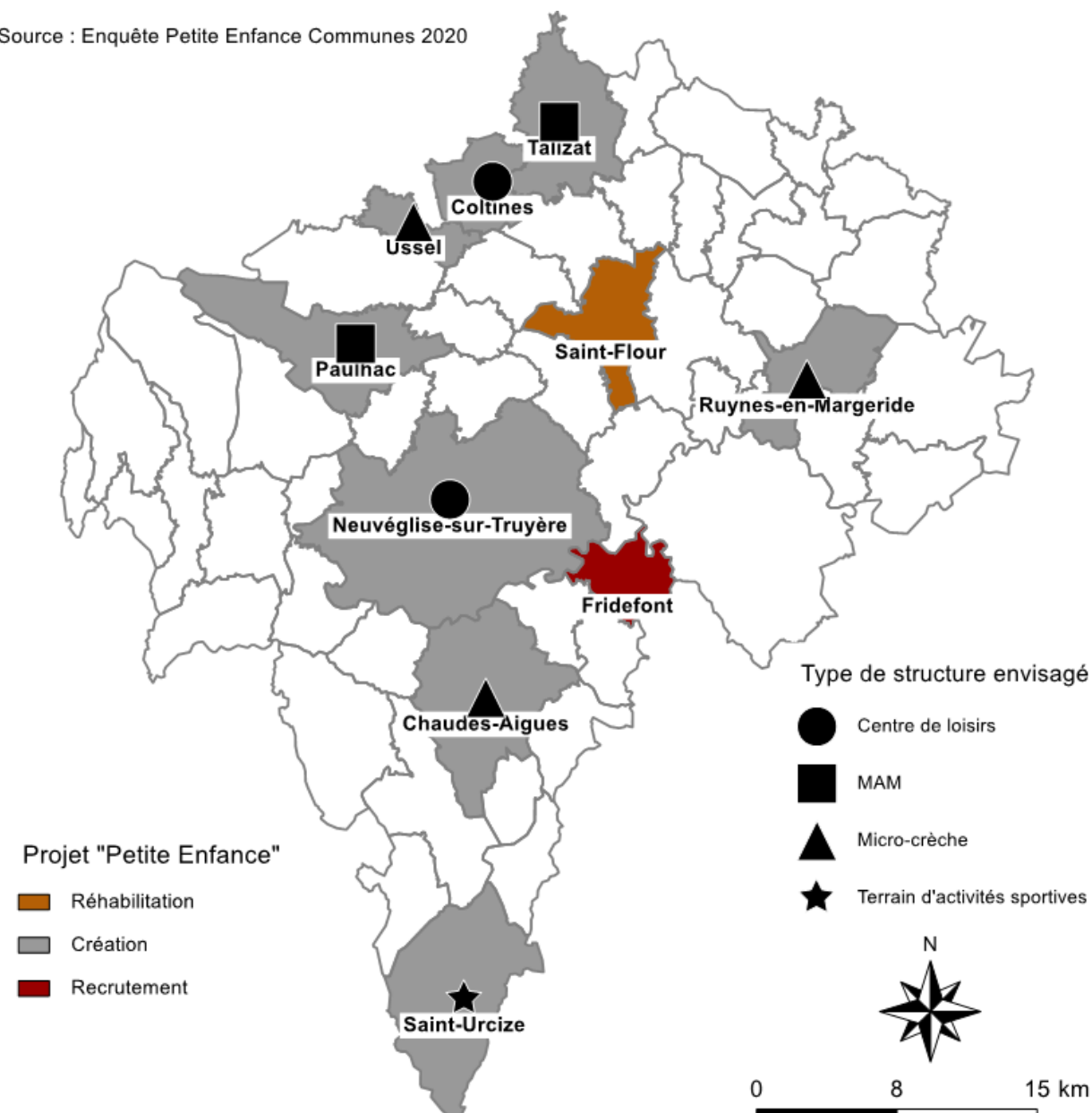
Réhabilitation

- Réhabilitation des structures de garde actuelles

Recrutement

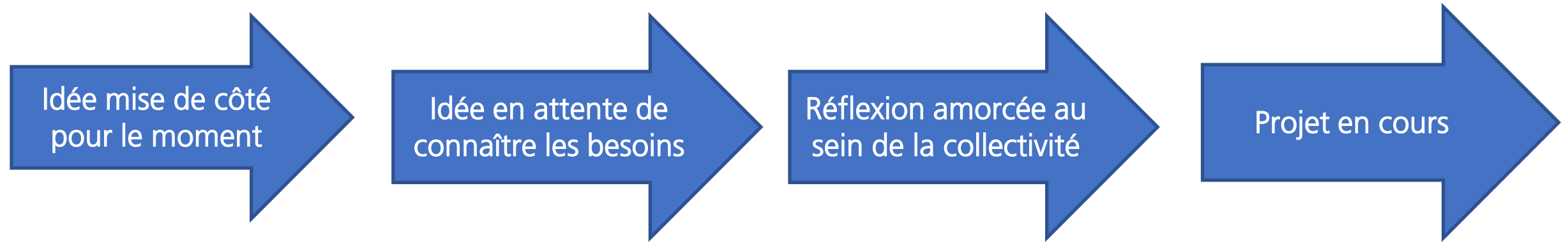
- Installation dans la commune d'assistant(e)s maternel(le)s

Source : Enquête Petite Enfance Communes 2020



- Les projets « Petite Enfance » envisagés sont principalement des créations de nouvelles structures d'accueil du jeune enfant, notamment les micros-crèches.

Les réflexions et projets des répondants en matière de « Petite Enfance »



Ussel

Paulhac

Neuvéglise-sur-Truyère

- Projet d'un centre de loisirs qui intégrerait les enfants de 0 à 3 ans, selon les besoins des familles
- *Ce projet n'est pas réalisable, les accueils de loisirs étant accessibles aux enfants âgés de plus de 3 ans. Toutefois, il manifeste une réflexion de la collectivité de proposer une offre à destination de la Petite Enfance.*

Chaudes-Aigues

- Souhait de connaître les besoins des familles du territoire avant de se prononcer sur la nature de la structure (assistant(e)s maternel(le)s ou micro-crèche)

Talizat

- Pas de choix sur la nature de la structure à mettre en place à ce stade
- Peu de connaissance des différentes structures notamment le fonctionnement des Maisons d'assistant(e)s maternel(le)s

Ruynes-en-Margeride

- Réflexion en cours
- Pas de choix sur la nature de la structure à mettre en place à ce stade

Saint Flour

- Réhabilitation crèche
- Réflexion sur la gouvernance du projet entre commune et intercommunalité
- Etude en cours sur le coût du projet

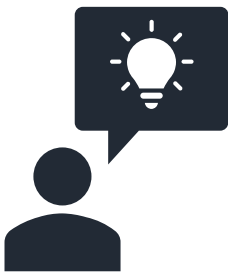
Après échanges avec les communes, les projets présentés dans l'enquête restent principalement au stade de la réflexion et les communes n'ont pas une maîtrise du fonctionnement des structures Petite Enfance (MAM, micro-crèche, etc.) et souhaitent être accompagnées en ce sens.

Ces projets sont issus d'un besoin ressenti qu'il faudrait confirmer par des études de besoins des familles à l'échelle communale.

Synthèse



- ★ Il y a une bonne connaissance des structures/services « Petite Enfance » sur le territoire intercommunal. Cependant, l'intervention de la commune sur ces derniers reste faible.
- ★ Les familles souhaitent être accompagnées dans leur recherche de garde de leurs jeunes enfants.
- ★ La Maison des services au public (MSAP) est un relais d'information important sur les services « Petite Enfance » au contraire des établissements scolaires ou des équipements socioculturels.
- ★ L'inscription scolaire du jeune enfant est fortement impactée par son lieu de garde (chez l'assistante maternelle)
- ★ Les principales préoccupations « Petite enfance » des communes sont : **développer l'offre d'assistant(e)s maternel(le)s , attirer des jeunes familles pour avoir une nouvelle demande de garde, disposer de moyens (humains, techniques et financiers) pour répondre aux besoins de garde de jeunes enfants**
- ★ Les projets « Petite Enfance » des communes sont principalement **des créations de nouvelles structures** : crèches, maisons d'assistant(e)s maternel(le)s , centre de loisirs



- Il faudrait pouvoir développer l'accompagnement des parents dans leur recherche de garde par une amélioration de l'information aux parents grâce à de nouveaux relais mais également par un développement du lien entre l'activité de garde et les établissements scolaires.
- Les projets de création de structures d'accueil « Petite Enfance » en cohérence avec l'analyse de l'offre effectuée seront étudiés dans la suite de la mission (phase 2) dans le cadre de la réflexion du schéma d'organisation des services.

4 –

Analyse des résultats de l'enquête des entreprises

Le périmètre de l'enquête est le suivant :

- 5 entreprises interrogées :

MECASYSTEM INTERNATIONAL, SAS DUBUILT REELTECH, UNIPLANEZE, VULCACUIR, une réponse anonyme

→ 19 autres entreprises ont été contactées. Les 14 entreprises n'ayant pas répondu ont été relancées 2 fois par mail sans réponses (semaine du 7 décembre 2020 et semaine du 15 février 2021).

- **Thématiques de l'enquête** : Recrutement, Modes de garde, évolution des structures d'accueil du jeune enfant
- **Nombre de questions de l'enquête** : 42 questions au total mais questions conditionnées selon le profil du répondant donc personne ne répondra à toutes les questions du formulaire.
- **Modalité de diffusion de l'enquête** : Enquête en ligne diffusée par l'AMO par mail
- **Lancement de l'enquête du 25 novembre au 07 décembre**
- **Relances effectuées** du 30 novembre 2020 au 04 décembre 2020 puis du 01 février au 15 février 2021
- **Durée moyenne de remplissage du questionnaire** : 8 minutes

Les objectifs de l'enquête sont de :

- Analyser les freins au recrutement des entreprises liés aux difficultés de garde du jeune enfant
- Analyser les besoins des salariés en matière de garde du jeune enfant
- Faire remonter les besoins et attentes des entreprises en matière de modes de garde jeunes enfants

3 répondants sur 5 pensent que la problématique de garde du jeune enfant est un frein aux recrutements de travailleurs parents

La principale raison citée pour ce handicap est l'incompatibilité des horaires de travail avec ceux des structures de gardes des enfants.

Ces difficultés de garde ont des incidences sur le fonctionnement de l'entreprise.



Les principaux modes de garde des salariés sont l'assistant(e) maternel(le) et la crèche

4 répondants sur 5 font remonter occasionnellement des besoins en matière de garde de leurs enfants. Ci-dessous les principales raisons évoquées :

mercredi enfant
horaire
malade crèche
grève place

Quels seraient pour vous les trois principaux axes d'évolution des structures et services d'accueil "Petite Enfance" sur le territoire ?



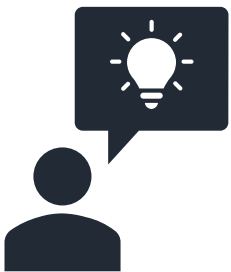
Les 3 principaux axes d'évolution sont :

1. **Les horaires d'accueil**
2. **Développement des services existants (RPE, LAPE, etc.)**
3. **Création d'équipements d'accueil Petite Enfance**

Synthèse



- ★ Seulement 5 entreprises ont répondu au questionnaire
- ★ Les difficultés de garde ont un réel impact sur les recrutements des salariés de ces entreprises
- ★ Les principaux axes d'évolution des structures/services Petite Enfance sont : **proposer des horaires d'accueil adaptés au rythme horaire du travail, créer de nouveaux équipements d'accueil, développer les services existants.**
- ★ Le coût de la garde n'est pas un critère mis en avant par les entreprises.



- Les entreprises souhaitent des horaires de garde complémentaire des horaires de travail de leur salariés.
- Cela passerait par la création d'une offre de garde collective à proximité des entreprises qui n'existe pas aujourd'hui qui devra être à construire/développer.

Les synthèses des différentes analyses effectuées ci-dessus permettront dans la deuxième phase de la mission de :

- Faire ressortir des enjeux prioritaires à partir des besoins et attentes identifiés grâce à l'état des lieux
- Construire une réflexion stratégique d'actions qui sera formalisée sous forme de projet
- Proposer des scénarios opérationnels d'évolution des structures/services « Petite Enfance »
- Permettre aux élus de trancher sur les scénarios à prioriser à partir de fiches actions détaillées et planifiées qui décriront notamment les moyens humains, techniques et financiers ainsi que les échéances de réalisation des actions de chaque scénario.



Contact

Loic BRAGARD
Directeur de mission
06.67.44.81.76
loic.bragard@populus-etudes.fr